

Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014BE16RFOP001
Intitulé	FEDER PO Bruxelles Région Capitale/ EFRO OP Brussel Hoofdstedelijk Gewest
Version	2022.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	30 mai 2023

Non validé

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	6
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	6
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] 11	11
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 1b.....	11
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 3a.....	19
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 3d.....	24
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4b.....	28
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4c.....	31
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4e.....	35
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 6e.....	39
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 9a.....	41
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 9b.....	44
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe3b / 6a.....	49
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe3b / 6e.....	51
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - React / 13i	54
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AT R	59
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe T	60
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises.....	61
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance	62
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	65
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme.....	65
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	66
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	68

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)69

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	70
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	74
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	76
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	77
Outil de microcrédits.....	77
<i>Open Up</i>	80
Outil de prise de capital pour entreprises innovantes en early-stage.....	83
<i>Bruseed</i>	86
Outil de prêts avantageux à destination des entreprises de l'économie sociale, d'insertion ou coopérative	88
<i>Rise Up</i>	91
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	95
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	97
10.1. Grands projets.....	97
10.2. Plans d'action communs.....	100
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	103
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	103
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	103
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	104
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	104
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme	104
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	105
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations	105
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication.....	107
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement)	108
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	109
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	109
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	109
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales.....	109
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	109

14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	110
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées	110
15.	INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013]	111
16.	CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	112
17.	PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013].....	113
Documents		115
Résultats de la dernière validation		116

Non validé

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

La Programmation connaît un statu quo sur les axes historiques du PO, en termes de nombre de sélections. L'intégration du nouvel axe ReactEU aura en revanche permis la signature d'avenants aux accords de financement de deux des instruments financiers (de façon à augmenter le volume de financements disponibles à l'égard d'entreprises des secteurs de la construction durable, de la santé et de l'Horeca), la signature d'une convention de financement pour un nouveau projet lié à l'e-ticketing (à destination des acteurs du tourisme et de la culture) et le lancement d'un appel pour financer des investissements liés à la numérisation des acteurs économiques du tourisme d'affaire (hybridation des salles de conférence).

En ce qui concerne les instruments financiers, les intermédiaires chargés des instruments Bruseed, OpenUp et RiseUp ont maintenu leur activité, même si les instruments ne font actuellement pas l'objet d'une valorisation financière ou des indicateurs. Des réserves émises par l'autorité d'audit ont amené l'autorité de gestion à réaliser un important travail d'analyse des données fournies, de façon à présenter prochainement une piste d'audit claire dans le cadre du PO.

La mise en œuvre des projets (hors instruments financiers) continue en examinant, au niveau de l'autorité de gestion, les risques et les valeurs vraisemblables des indicateurs. Une modification du volet performances du Programme a été présentée au Comité de suivi et fait l'objet d'une discussion avec les services de la Commission.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
AT R	Assistance technique React-EU	L'autorité de gestion a organisé l'information relative à l'appel à projets pour l'hybridation des salles de conférence et lancé l'appel à projets. Elle a par ailleurs travaillé au conventionnement, puis au suivi de projet RE-12 de visit.brussels.
Axe 1	Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation	Au cours de l'année 2022, l'axe 1 a avancé au travers de l'utilisation des crédits liés à l'instrument financier Bruseed (19 PME aidées depuis le début de la Programmation, pour un montant cumulé de 3.375.000 EUR) et de l'avancement des projets sélectionnés. Relevons notamment : - l'achèvement de la construction du poste d'essai (projet F11-05 HAMSTER), dont la livraison et l'installation dans l'incubateur Greenbizzont été réalisées en 2022. Les tests de conformité sont en cours avant la mise à disposition de l'outil aux partenaires intéressés ; - la phase de clôture du projet F11-03 Atrium lab (qui soutient le commerce par l'innovation) est en cours, l'étape relative à la justification du solde des 5% est amorcée ; - l'exploitation de l'agriculture urbaine en toiture (y compris la formation) du projet F11-07 Lagum de même que les recherches scientifiques en la matière menées par l'ULB sont opérationnelles (et conformes aux ambitions du projet) ; - Le projet Metrolab a poursuivi la phase de pérennisation du projet via la publication de plusieurs « logbooks » qui présentent les résultats de la recherche collective, en se focalisant sur une problématique et une méthodologie de recherche développée dans une optique appliquée et interdisciplinaire. - le projet Divers Eldery Care s'est conclu par la production d'un ouvrage-bilan qui a vocation de représenter un outil et une source d'inspiration pour des pratiques innovantes face au défi de soins appropriés à l'égard du public spécifique visé par le projet (les personnes âgées issues de l'immigration), pour aider les praticiens et professionnels de la santé à répondre de façon plus satisfaisante à leurs besoins.
Axe 2	Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses	Au cours de l'année 2022, l'axe 2 a avancé au travers : - d'un soutien à des instruments financiers : • l'outil « Rise Up » atteint, de façon cumulée, (pour un total validé de

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		6.159.736,52 EUR) le nombre de 100 dossiers Rise Up, 11 dossiers React EU et, dans le cadre de la relance (CRII+), 37 dossiers pour des fonds de trésorerie Recover ; • L'outil « OpenUp » atteint, de façon cumulée (pour un total validé de 1.515.713,43 EUR) le nombre de 70 dossiers Open Up et, dans le cadre de la relance (CRII+), 22 dossiers pour des fonds de trésorerie Recover ; - du soutien à des projets d'investissement et d'accompagnement au profit des PME dont nous pouvons relever : • la phase d'achèvement des travaux du bâtiment de la Bourse (projet F22-01 Beer Palace, avec une ouverture au public prévue fin du 1er semestre 2023) ; • l'inauguration du projet F21-03 Marco-Polo/Novacity en décembre 2022 ; • la clôture de la septième édition de l'accélérateur MedTech du projet F22-03 Alife en septembre 2022 ; • le succès de la 1ère édition du Certificat Universitaire en Biostatistique (projet ONCO-TRA.BRU)
Axe 3	Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)	Cet axe est mis en œuvre au travers : - des projets sélectionnés en 2015 : • le projet Brugeo, est arrivé à terme et un site internet est désormais opérationnel, offrant aux professionnels de la construction une cartographie détaillée du potentiel géothermique régional ; • le chantier des Casernes a démarré et se poursuit ; la fin du chantier est estimée à décembre 2023 ; • pour le projet F31-02 BoerenBrusselPaysans, les travaux de rénovation de la ferme du chaudron et de la villa du Kattekasteel sont en cours; • - des projets sélectionnés à la suite de l'appel à projets de 2018 sur l'efficacité énergétique, relevons que la mise en œuvre de plusieurs de ces projets s'est matérialisée de façon très concrète puisque : • les travaux d'isolation dans le nouveau bâtiment communal d'Uccle (F32-10) ont été inaugurés en présence de la Princesse de Belgique en cours d'année;

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		• le Crématorium de Bruxelles (F32-13) bénéficie des aménagements permettant une diminution significative des pertitions d'énergie (F32-13) • l'école Ma Campagne (F32-15) a également achevé ses travaux d'aménagement • les travaux, toujours en cours, pour le projet F32-16 "Alicia +" • les travaux de l'Institut des Ursulines sont en phase de finalisation et ont déjà permis des réductions importantes de frais énergétiques; • la pose des panneaux solaires (projet F32-20 Brugmann Suniris) a été finalisée ; • le chantier des laboratoires de la VUB (F32-17) a débuté.
Axe 4	Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées	L'avancement de cet axe s'observe notamment au travers : - de la poursuite des travaux du chantier de la crèche Marchandises (F41-02) ; - du démarrage des travaux de la crèche du CPAS de Schaerbeek en mars 2022 (F41-04) ; - de l'inauguration du Centre Social et de Santé Intégré Ribaucare de Molenbeek-Saint-Jean en septembre 2022 et l'avancement des travaux du CSSI d'Anderlecht dans le cadre du projet F44-01 de Médecins du Monde. En ce qui concerne le soutien à la première ligne de soin auprès des populations fragilisées (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans statut...), les moyens auront permis d'offrir plus de 100.000 consultations à ce public (soit deux fois la cible visée) ; - de l'introduction (le 8 décembre 2022) d'une demande de modification du permis dans le cadre du projet F42-01 ABY (transformation en centre culturel de l'Abbaye de Forest). Cette modification (intégrant des réponses aux demandes des requérants) vise à répondre au recours en annulation introduit fin décembre 2021 et le bénéficiaire devrait, en contrepartie (du permis validé), pouvoir obtenir le retrait de la demande d'annulation en question.
Axe T	Axe Assistance technique	Les autorités de gestion, de certification et d'audit ont continué leurs différentes missions. L'autorité de gestion a par ailleurs sélectionné les adjudicataires des marchés relatifs aux missions 2 et 3 du plan d'évaluation, et les consultants ont pu débiter le travail, en

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		collaboration avec l'autorité de gestion. Le Direction FEDER s'est également investie dans les activités de communication et événements liés aux projets (inaugurations...) ou à la Programmation, comme par exemple la campagne (réinitée) #EU in my Region . Elle a, en outre, participé à l'édition 2022 de la European week, aux Inform Meetings de Malte (mai 2022) et Evora (novembre 2022), ainsi qu'à la visite de la Commissaire Elisa Ferreira en Région de Bruxelles-Capitale (septembre 2022). Et elle s'est enfin investie dans la préparation de la Programmation suivante, en soutenant l'adoption d'un avant-projet de Programme en février, en organisant une enquête publique et une consultation à son sujet jusqu'en mai, et en adaptant le projet en vue d'une adoption par le Gouvernement au mois de juillet. L'autorité de gestion a ensuite présenté le document approuvé aux services de la Commission, en procédant aux adaptations jugées nécessaires par ceux-ci.
Axe3b	Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)	Sur cet axe, nous pouvons identifier la finalisation des travaux et l'inauguration en novembre 2022 de la Halle Libelco (F34-16). Le volet assainissement des projets progresse mais certains de ces travaux restent encore à finaliser. Le projet de l'Hippodrome a évolué mais ne sera pas en mesure d'être achevé en 2023 (et fera donc l'objet d'un échelonnement).
React	Soutien à l'activité économique dans le contexte de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19	L'axe REACT se déploie au travers : - d'un soutien additionnel aux instruments financiers et notamment à l'outil « Rise Up » : l'augmentation de ces crédits a permis de financer 11 PME ; - du soutien à des projets d'investissement et d'accompagnement au profit des secteurs du tourisme et de la culture dont nous pouvons relever : • Le lancement du projet RE-12 de visit.brussels. La solution informatique pour l'intégration des billetteries des différents acteurs culturels sur la plateforme de l'opérateur régional du tourisme est en cours de développement. • Le lancement d'un appel à projet « Soutien à l'hybridation des salles de

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		conférences du secteur touristique » le 15 septembre 2022. Celui-ci s'est clôturé le 31 mars 2023. Les projets n'ont pas encore fait l'objet d'un conventionnement au cours de l'année 2022.

Non validé

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	150,00			125,00	0,00	0,00	4 projets contribuent déjà aux résultats rapportés (F11-03, F11-08, F12-02 et F12-91) Le projet F12-01 a introduit son rapport final, mais la valeur cible reprise ici n'intègre pas ces résultats, dans la mesure où la définition restrictive de cet indicateur ne permet pas de considérer des structures hospitalières comme des "PME" au sens de l'indicateur. La Programmation cumule à ce stade 83% de la valeur cible prévue pour 2023. Relevons que le projet F11-08 devrait faire l'objet d'un échelonnement sur le programme 2021-2027, mais que cet échelonnement ne devrait pas avoir d'impact sur la contribution de ce projet aux indicateurs du PO 2014-2020.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	150,00			171,00	0,00	0,00	7 projets alimentent cet indicateur: F11-01 LE BÂTI BRUXELLOIS - F11-03 ATRIUM LAB - F11-05 HAMSTER - F11-08 ICITY-RDI.BRU - F12-01 INDUSTRIALISATIE, INNOVATIEVE O&O - F12-02 LIVING LABS BRUSSELS RETROFIT - F12-91 IF LOT 1 OUTIL DE PRISE DE CAPITAL POUR ENTREPRISES INNOVANTES EN EARLY STAGE En comparaison avec le RAMO2021, 2 éléments ayant un impact sur la projection des résultats doivent être relevés : - Après discussion avec le porteur de projet, un projet ne contribue plus à cet indicateur (F11-02 LABO DE PROXIMITÉ); - Un projet a augmenté la valeur cible pour cet indicateur (F11-08 ICITY-RDI.BRU).
F	CO08	Investissement productif:	Équivalents	Plus	20,00			0,00	0,00	0,00	La Programmation n'enregistre à ce stade aucun résultat. 2 éléments

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
		augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	temps plein	développées							nécessitent cependant d'être précisés: - Le projet F12-01 a introduit son rapport final, mais la valeur reprise n'intègre pas ses résultats, dans la mesure où la définition restrictive de cet indicateur ne permet pas de considérer des structures hospitalière comme des "PME" au sens de l'indicateur; - Le projet F12-91 a déjà rapporté une augmentation de l'emploi dans quelques entreprises soutenues, mais est encore en cours d'obtention des documents pour justifier ses résultats.
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	20,00			11,00	0,00	0,00	3 projets alimentent cet indicateur: F12-01 INDUSTRIALISATIE, INNOVATIEVE O&O - F12-02 LIVING LABS BRUSSELS RETROFIT - F12-91 IF LOT 1 OUTIL DE PRISE DE CAPITAL POUR ENTREPRISES INNOVANTES EN EARLY STAGE En comparaison avec le RAMO2021, relevons que le projet F11-02 LABO DE PROXIMITÉ ne contribue plus à cet indicateur. Dans la mesure où que ce projet n'avait pas encore fixé une valeur cible, ceci n'aura en revanche pas d'incidence sur la projection des résultats.
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	16,00			12,85	0,00	0,00	5 projets contribuent déjà aux résultats rapportés (F11-02, F11-05, F11-07, F12-01, F12-02) La Programmation est à 80% de la cible prévue pour 2023. Une remarque : la fluctuation des résultats rapportés par les projets depuis l'année 2016 est liée au fait que les contrats de recherche sont souvent des contrats à (très) court terme, et que certains projets arrivent presque à leur terme. Certains chercheurs engagés dans le cadre des projets FEDER ne travaillent entre temps plus en tant que chercheurs pour les bénéficiaires. Relevons que le projet F11-08 devrait par ailleurs faire l'objet d'un échelonnement sur le programme 2021-2027. Cet échelonnement ne devrait en revanche probablement pas avoir d'impact sur la contribution de ce projet aux indicateurs du PO2014-2020.
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	16,00			32,00	0,00	0,00	9 projets alimentent cet indicateur: F11-02 LE BÂTI BRUXELLOIS - F11-02 LABO DE PROXIMITÉ - F11-04 METROLAB - F11-05 HAMSTER - F11-06 DIVERS ELDERYCARE - F11-07 LAGUM - F11-08 ICITY-RDI.BRU - F12-01 INDUSTRIALISATIE, INNOVATIEVE O&O - F12-02 LIVING LABS BRUSSELS RETROFIT
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	35,00			0,00	0,00	0,00	Le projet concerné ne rapporte pas encore des résultats et la Programmation n'enregistre donc à ce stade aucun résultat valorisable (0% de la cible 2023). Le projet F11-05 devrait en revanche rapporter des résultats atteints en 2023, résultats qui pourront être intégrés dans le rapport final du PO2014-2020. Le résultat prévu par le PO pour 2023 ne pourra cependant pas être atteint dans la mesure où, sur base des candidatures, davantage de nouvelles infrastructures que des structures existantes (= CO25) ont été sélectionnées.
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	35,00			2,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F11-05 HAMSTER Le résultat prévu par le PO pour 2023 ne pourra cependant pas être atteint

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
											dans la mesure où, sur base des candidatures, davantage de nouvelles infrastructures que des structures existantes (= CO25) ont été sélectionnées.
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	18,00			43,00	0,00	0,00	2 projets contribuent déjà aux résultats rapportés (F11-08 et F12-02). La Programmation enregistre 239% de la cible prévue pour CO26. Cela s'explique en grande partie par le volet accompagnement du projet F11-08 qui a rencontré un grand succès et qui a permis de dépasser les attentes initiales du Programme pour cet indicateur. Pour information: le projet F11-08 sera échelonné sur le programme 2021-2027. Cet échelonnement n'aura en revanche pas d'incidence sur la contribution de ce projet aux indicateurs du PO2014-2020.
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	18,00			57,00	0,00	0,00	3 projets alimentent cet indicateur: F11-01 LE BÂTI BRUXELLOIS - F11-08 ICITY-RDI.BRU - F12-02 LIVING LABS BRUSSELS RETROFIT En comparaison avec le RAMO2021, relevons que 2 éléments ont eu un impact sur la projection des résultats: - Après discussion avec le porteur de projet, un projet ne contribue plus à cet indicateur (F11-02 LABO DE PROXIMITÉ); - Un projet a augmenté la valeur cible pour cet indicateur (F11-08 ICITY-RDI.BRU).
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	15,00			78,00	0,00	0,00	4 projets contribuent déjà aux résultats (F11-03, F11-08, F12-02 et F12-91). Le projet F12-01 a introduit son rapport final, mais la valeur reprise n'intègre pas ces résultats, dans la mesure où la définition restrictive de cet indicateur ne permet pas de considérer des structures hospitalières comme des "PME" au sens de l'indicateur. Une demande de modification de la valeur cible a été introduite auprès de la Commission. La nouvelle valeur cible proposée est de 50. Compte tenu avec la valeur cible corrigée, on atteint 156% des prévisions du PO pour 2023. Le volet accompagnement du projet F11-08 a rencontré un grand succès et permis de dépasser les attentes initiales du Programme pour cet indicateur. Le projet F11-08 sera échelonné sur le programme 2021-2027. Cela n'aura en revanche pas d'impact sur la contribution de ce projet aux indicateurs du PO2014-2020.
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	15,00			75,00	0,00	0,00	7 projets alimentent cet indicateur: F11-01 LE BÂTI BRUXELLOIS - F11-03 ATRIUM LAB - F11-05 HAMSTER - F11-08 ICITY-RDI.BRU - F12-01 INDUSTRIALISATIE, INNOVATIEVE O&O - F12-02 LIVING LABS BRUSSELS RETROFIT - F12-91 IF LOT 1 OUTIL DE PRISE DE CAPITAL POUR ENTREPRISES INNOVANTES EN EARLY STAGE En comparaison avec le RAMO2021, relevons que 2 éléments ont eu un impact sur la projection des résultats: - Après discussion avec le porteur de projet, un projet ne contribue plus à cet

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
											indicateur (F11-02 LABO DE PROXIMITÉ); - Un projet a augmenté la valeur cible pour cet indicateur (F11-08 ICITY-RDI.BRU).
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	100,00			115,00	0,00	0,00	4 projets contribuent déjà aux résultats (F11-03, F11-08, F12-02 et F12-91). La Programmation atteint 115% de ce qui a été prévu dans le PO pour 2023. Relevons que le projet F11-08 sera échelonné sur le programme 2021-2027. Cet échelonnement n'aura en revanche pas d'impact sur la contribution de ce projet aux indicateurs du PO2014-2020.
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	100,00			141,00	0,00	0,00	6 projets alimentent cet indicateur: F11-01 LE BÂTI BRUXELLOIS - F11-03 ATRIUM LAB - F11-05 HAMSTER - F11-08 ICITY-RDI.BRU - F12-02 LIVING LABS RETROFIT - F12-91 IF LOT 1 OUTIL DE PRISE DE CAPITAL POUR ENTREPRISES INNOVANTES EN EARLY STAGE En comparaison avec le RAMO2021, relevons que 2 éléments ont eu un impact sur la projection des résultats: - Après discussion avec le porteur de projet, un projet ne contribue plus à cet indicateur (F11-02 LABO DE PROXIMITÉ); - Un projet a augmenté la valeur cible pour cet indicateur (F11-08 ICITY-RDI.BRU).
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	EUR	Plus développées	503 665,45			250 000,00	0,00	0,00	Le projet rapporte déjà des résultats. Nous avons actuellement atteint 50% de ce qui est prévu dans le PO pour 2023.
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	EUR	Plus développées	503 665,45			503 665,45	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F12-91 IF LOT 1 OUTIL DE PRISE DE CAPITAL POUR ENTREPRISES INNOVANTES EN EARLY STAGE
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises	Plus développées	2,00			1,00	0,00	0,00	Le projet rapporte déjà des résultats. Nous avons actuellement atteint 50% de ce qui est prévu dans le PO pour 2023.
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises	Plus développées	2,00			2,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F12-91 IF LOT 1 OUTIL DE PRISE DE CAPITAL POUR ENTREPRISES INNOVANTES EN EARLY STAGE

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	99,00	0,00	0,00	87,00	0,00	0,00	61,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	155,00	0,00	0,00	155,00	0,00	0,00	155,00	0,00	0,00
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	11,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	12,85	0,00	0,00	9,43	0,00	0,00	13,03	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	32,00	0,00	0,00	32,00	0,00	0,00	32,00	0,00	0,00
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
		améliorées									
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	37,00	0,00	0,00	31,00	0,00	0,00	29,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	39,00	0,00	0,00	39,00	0,00	0,00	39,00	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	58,00	0,00	0,00	54,00	0,00	0,00	28,00	0,00	0,00
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	42,00	0,00	0,00	42,00	0,00	0,00	42,00	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	86,00	0,00	0,00	74,00	0,00	0,00	48,00	0,00	0,00
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	122,00	0,00	0,00	122,00	0,00	0,00	122,00	0,00	0,00
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	503 665,45	0,00	0,00	503 665,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	48,00	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	155,00	0,00	0,00	120,00	0,00	0,00	97,00	0,00	0,00
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	11,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	13,72	0,00	0,00	17,07	0,00	0,00	10,26	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	32,00	0,00	0,00	32,00	0,00	0,00	29,00	0,00	0,00
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	28,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	39,00	0,00	0,00	39,00	0,00	0,00	19,00	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	25,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	42,00	0,00	0,00	32,00	0,00	0,00	29,00	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	37,00	0,00	0,00	22,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	122,00	0,00	0,00	97,00	0,00	0,00	77,00	0,00	0,00
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	4,00	0,00	0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	4,00	0,00	0,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00	0,00	0,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00	0,00	0,00			
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	4,00	0,00	0,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00	0,00	0,00			
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00			
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00			
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00			
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS1.1 - Augmenter les capacités de recherche appliquée en lien avec les enjeux prioritaires identifiés dans le diagnostic

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS1.1	Dépenses intérieures brutes en recherche et développement en % du PIB	% du PIB	Plus développées	1,51	2013	1,92			Les chiffres du PIB sont révisés annuellement. La série temporelle est donc susceptible d'évoluer d'un rapport annuel d'exécution à l'autre. Les chiffres pour 2017,2018,2019 ont été adaptés suite à la révision du PIB. Les valeurs des dépenses intérieures brutes en R&D pour 2020 et 2021 sont des estimations. Les chiffres définitifs ne sont pas encore disponibles (ils seront transmis par Belspo à Eurostat avant le 30 juin et devraient être publiés par Belspo dans le courant du mois de juillet). Les chiffres des dépenses intérieures brutes en R&D sont transmis bisannuellement par Belspo. Les données statistiques sur la R&D sont basées sur des enquêtes bisannuelles qui sont menées auprès des organisations qui exécutent et/ou financent des activités de R&D.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS1.1	Dépenses intérieures brutes en recherche et développement en % du PIB	2,79		2,67		2,30		2,25	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS1.1	Dépenses intérieures brutes en recherche et développement en % du PIB	2,04		1,90		1,70		1,62	

Axe prioritaire	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS1.2 - Accroître l'innovation au sein des PME

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS1.2	Part des entreprises avec des activités d'innovation (technologiques et non technologiques)	% des entreprises	Plus développées	56,00	2012	66,00			Les données sont issues d'une enquête bisannuelle. La valeur pour 2022 sera disponible en novembre/décembre 2024. Les données concernant l'innovation des entreprises sont basées sur des enquêtes harmonisées au niveau européen, appelées enquêtes CIS (Community Innovation Survey). L'enquête CIS est réalisée tous les deux ans. C'est une enquête par sondage qui cible les entreprises de 10 salariés et plus appartenant à un certain nombre de secteurs de l'industrie et des services marchands. L'enquête est coordonnée par la Politique scientifique fédérale (Belspo) en collaboration avec ses partenaires régionaux.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS1.2	Part des entreprises avec des activités d'innovation (technologiques et non technologiques)			65,00				65,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS1.2	Part des entreprises avec des activités d'innovation (technologiques et non technologiques)			65,00				57,00	

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises		250,00			229,00	0,00	0,00	5 projets contribuent déjà aux résultats (F21-01, F21-04, F21-05, F21-91, F2192). La Programmation atteint 92% de ce qui a été prévu dans le PO pour 2023. Remarque: l'AG a introduit en mai 2023 une demande de modification du PO contenant notamment une augmentation de la valeur cible de l'indicateur CO01 de 250 à 287 a été demandée. La méthodologie utilisée en 2014 pour déterminer les valeurs cibles était lacunaire et n'avait par exemple pas intégré les indicateurs CO03 (notamment parce qu'elle avait erronément placé les instruments financiers dans l'OS2.2) et CO04. En reprenant la valeur de ces deux indicateurs (de façon plus précise que dans la note de 2014 et en intégrant bien les IF), l'AG constate une valeur supérieure aux prévisions initiales. En considérant la valeur cible (ajustée) de 287, la Programmation atteint à ce stade 80% des prévisions pour 2023.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises		250,00			555,00	0,00	0,00	6 projets alimentent cet indicateur: F21-01 BELLEVUE4STARTERS - F21-03 ESPACE 'MARCO POLO' - F21-04 TRIAXES - F21-05 COOPCITY - F21-91 IF LOT 2 PRÊTS AVANTAGEUX ENTREPRISES D'INSERTION, COOPERATIVES OU DE L'ECONOMIE SOCIALE - F21-92 IF LOT 3 MICROCREDITS En comparaison avec le RAMO2021, relevons que 3 éléments ont eu un impact sur la projection: - La valeur cible du projet F21-01 a été diminuée (en 2021) suite à un changement de direction des activités de ce projet pilote - La valeur cible du projet F21-91 a été augmentée suite à un transfert financier venant du projet F21-92 - La valeur cible du projet F21-92 a été diminuée suite à un transfert financier vers le projet F21-91.
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			131,00	0,00	0,00	5 projets contribuent déjà aux résultats (F21-01, F21-04, F21-05, F21-91, F2192). La Programmation atteint 52% des prévisions pour 2023. Remarque: l'AG a introduit en mai 2023 une demande de modification du PO.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
											Entre autre une diminution de la valeur cible de l'indicateur CO05 de 250 à 160 a été demandée. Les explications concernant cette demande de modifications peuvent être trouvées dans la note méthodologique annexée à la demande de modification. En considérant la valeur cible (ajustée) de 160, la Programmation atteint à ce stade 82% des prévisions 2023.
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			290,00	0,00	0,00	6 projets alimentent cet indicateur: F21-01 BELLEVUE4STARTERS - F21-03 ESPACE 'MARCO POLO' - F21-04 TRIAXES - F21-05 COOPCITY - F21-91 IF LOT 2 PRÊTS AVANTAGEUX ENTREPRISES D'INSERTION, COOPERATIVES OU DE L'ECONOMIE SOCIALE - F21-92 IF LOT 3 MICROCREDITS En comparaison avec le RAMO2021, relevons que 3 éléments ont eu un impact sur la projection: - La valeur cible du projet F21-01 a été diminuée (en 2021) suite à un changement de direction des activités de ce projet pilote - La valeur cible du projet F21-91 a été augmentée suite à un transfert financier venant du projet F21-92 - La valeur cible du projet F21-92 a été diminuée suite à un transfert financier vers le projet F21-91
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	250,00			0,00	0,00	0,00	Les projets n'ont pas encore rapporté des résultats justifiés pour cet indicateur. Plusieurs projets sont actuellement en phase de récolte des documents justifiant l'emploi augmenté.
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	250,00			349,00	0,00	0,00	4 projets alimentent cet indicateur: F21-03 ESPACE 'MARCO POLO' - F21-005 COOPCITY - F21-91 IF LOT 2 PRÊTS AVANTAGEUX ENTREPRISES D'INSERTION, COOPERATIVES OU DE L'ECONOMIE SOCIALE - F21-92 IF LOT 3 MICROCREDITS En comparaison avec le RAMO2021, relevons que la valeur cible du projet F21-91 a été augmentée suite à un transfert financier venant du projet F21-92.
F	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	Personnes	Plus développées	950,00			2 845,00	0,00	0,00	Les 5 projets contribuent déjà aux résultats. La Programmation atteint 299% de ce qui a été prévu dans le PO pour 2023. Remarque: l'AG a introduit en mai 2023 une demande de modification du PO. E.a. une augmentation de la valeur cible de BX01 de 950 à 2.500. Cet indicateur spécifique a été sous-estimé, un projet (F21-05) ayant évalué à 2.500 le nombre de participants. La note méthodologique initiale précisait que 'la valeur cible a été fixée sur base de l'expérience passée, du type d'action envisagé et du budget disponible. Sur cette base, il a été estimé que 1000 personnes pouvaient être touchés: coût unitaire d'environ €2.000 par personne sensibilisée (ici sensibilisation active)'. La 'méthodologie' de détermination de la valeur se basait donc sur une façon de comptabiliser les personnes concernées, selon une interprétation plus restrictive.
S	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à	Personnes	Plus développées	950,00			1 532,00	0,00	0,00	5 projets alimentent cet indicateur: F21-01 BELLEVUE4STARTERS - F21-04 TRIAXES - F21-05 COOPCITY -

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
		des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.									F21-91 IF LOT 2 PRÊTS AVANTAGEUX ENTREPRISES D'INSERTION, COOPERATIVES OU DE L'ECONOMIE SOCIALE - F21-92 IF LOT 3 MICROCREDITS
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	EUR	Plus développées	1 500 000,00			798 500,00	0,00	0,00	Les 2 projets contribuent déjà aux résultats. La Programmation atteint 53% de ce qui a été prévu dans le PO pour 2023.
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	EUR	Plus développées	1 500 000,00			1 500 000,00	0,00	0,00	2 projets alimentent cet indicateur: F21-91 IF LOT 2 PRÊTS AVANTAGEUX ENTREPRISES D'INSERTION, COOPERATIVES OU DE L'ECONOMIE SOCIALE - F21-92 IF LOT 3 MICROCREDITS
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises	Plus développées	150,00			57,00	0,00	0,00	Les 2 projets contribuent déjà aux résultats. La Programmation atteint 38% de ce qui a été prévu dans le PO pour 2023.
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises	Plus développées	150,00			150,00	0,00	0,00	2 projets alimentent cet indicateur: F21-91 IF LOT 2 PRÊTS AVANTAGEUX ENTREPRISES D'INSERTION, COOPERATIVES OU DE L'ECONOMIE SOCIALE - F21-92 IF LOT 3 MICROCREDITS

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	154,00	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	134,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	611,00	0,00	0,00	611,00	0,00	0,00	611,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	96,00	0,00	0,00	95,00	0,00	0,00	89,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	341,00	0,00	0,00	341,00	0,00	0,00	341,00	0,00	0,00
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	339,00	0,00	0,00	339,00	0,00	0,00	339,00	0,00	0,00
F	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	2 794,00	0,00	0,00	2 564,00	0,00	0,00	2 379,00	0,00	0,00
S	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	1 532,00	0,00	0,00	1 532,00	0,00	0,00	1 532,00	0,00	0,00
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	150,00	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	90,00	0,00	0,00	27,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	611,00	0,00	0,00	111,00	0,00	0,00	111,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	60,00	0,00	0,00	16,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	341,00	0,00	0,00	91,00	0,00	0,00	91,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	339,00	0,00	0,00	89,00	0,00	0,00	89,00	0,00	0,00
F	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	1 548,00	0,00	0,00	734,00	0,00	0,00	358,00	0,00	0,00
S	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	1 532,00	0,00	0,00	1 032,00	0,00	0,00	1 032,00	0,00	0,00
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	89,00	0,00	0,00			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	62,00	0,00	0,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	77,00	0,00	0,00			
F	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	9,00	0,00	0,00			
S	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	962,00	0,00	0,00			
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00			
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00			
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00			
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS2.1 - Créer des nouvelles activités génératrices d'emplois, y compris dans l'économie sociale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS2.1	Nombre de poste de travail occupés dans les filières porteuses	Nombre de poste de travail occupés	Plus développées	151 286,00	2013	160 000,00			La valeur 2021 a été ajoutée. La valeur pour 2022 n'est pas encore disponible. L'indicateur concerne le nombre de postes de travail au 31 décembre. Filières porteuses NACE-BEL (2008): 36-39 (E), 41-43 (F), 55-56(I), 58-63(J), 79 (deel N), 86-88 (Q) en 90-93(R)
OS2.1	Nombre d'établissements de moins de 50 personnes dans les filières porteuses	Etablissement de moins de 50 travailleurs	Plus développées	9 553,00	2014	9 712,00			La valeur pour 2021 a été ajoutée. La valeur pour 2022 n'est pas encore disponible. L'indicateur concerne le nombre d'établissements de moins de 50 salariés au 31 décembre. Filières porteuses NACE-BEL (2008): 36-39 (E), 41-43 (F), 55-56(I), 58-63(J), 79 (deel N), 86-88 (Q) en 90-93(R)

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS2.1	Nombre de poste de travail occupés dans les filières porteuses	162 438,00		158 343,00		162 769,00		160 313,00	
OS2.1	Nombre d'établissements de moins de 50 personnes dans les filières porteuses	11 169,00		10 685,00		10 845,00		10 561,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS2.1	Nombre de poste de travail occupés dans les filières porteuses	156 562,00		154 073,00		152 258,00		150 767,00	
OS2.1	Nombre d'établissements de moins de 50 personnes dans les filières porteuses	10 277,00		10 052,00		9 578,00		9 553,00	

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			61,00	0,00	0,00	3 projets contribuent déjà aux résultats (F22-03, F22-04 et F22-05). La Programmation atteint 24% de ce qui a été prévu dans le PO pour 2023. Remarque: l'AG a introduit en mai 2023 une demande de modification du PO. Entre autre une diminution de la valeur cible de l'indicateur CO01 de 250 à 76 a été demandée. Dans la modification, la suppression de l'indicateur CO02 a été proposée, et le résultat du CO01 sera fondé sur celui du CO04. Compte tenu avec une valeur cible de 76, nous avons actuellement atteint 80% de ce qui est prévu dans le PO pour 2023. Pour information: le projet F22-06 MEDIAPARK sera phasé sur le programme 2021-2027. Ce projet ne contribuera plus à cet indicateur du PO2014-2020.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			119,00	0,00	0,00	5 projets alimentent cet indicateur: F22-02 DEV UP TEAM - F22-03 ALIFE - F22-04 MANUFACTURE - F22-05 ONCO-TRA,BRU - F22-06 MEDIAPARK
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	100,00			1,00	0,00	0,00	1 projet contribue aux résultats (F22-04). La Programmation atteint 1% de ce qui a été prévu dans le PO pour 2023. Remarque: l'AG a introduit en mai 2023 une demande de modification du PO. Entre autre la suppression de cet indicateur. Comme le relèvent les chiffres actuels, cet indicateur n'est pas utilisé par le Programme, dans la mesure où il correspond aux entreprises bénéficiaires de subventions, alors que le Programme ne soutient pas directement d'entreprises dans le cadre de cet OS. La sélection reposait sur une mauvaise interprétation de l'indicateur, qui devait être utilisé pour mesurer l'impact des instruments financiers mais cela ne correspond pas à la définition de cet indicateur. Relevons par ailleurs que les instruments financiers de l'axe 2 sont finalement intégrés à l'OS2.1. et mesurés grâce à l'indicateur CO03 (proposition de l'ajouter au PO).
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	100,00			3,00	0,00	0,00	2 projets alimentent cet indicateur: F22-04 MANUFACTURE - F22-06 MEDIAPARK Pour information: le projet F22-06 MEDIAPARK sera échelonné sur le programme 2021-2027. Ce projet ne contribuera plus à cet indicateur du PO2014-2020.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises	Entreprises	Plus développées	150,00			60,00	0,00	0,00	3 projets contribuent déjà aux résultats (F22-03, F22-04 et F22-05).

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
		bénéficiaire d'un soutien non financier									La Programmation atteint 40% de ce qui a été prévu dans le PO pour 2023. Remarque: l'AG a introduit en mai 2023 une demande de modification du PO. Entre autre la diminution de la valeur cible de cet indicateur de 150 à 76. Cette modification est liée à la modification de l'indicateur CO01. Plus d'explications sont incluses dans la note méthodologique accompagnant la demande de modification. En considérant une valeur cible (ajustée) de 76, le Programme atteint 79% des prévisions 2023. Pour information: le projet F22-06 MEDIAPARK sera échelonné sur le programme 2021-2027. Ce projet ne contribuera plus à cet indicateur du PO2014-2020.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiaire d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	150,00			116,00	0,00	0,00	5 projets alimentent cet indicateur: F22-02 DEV UP TEAM - F22-03 ALIFE - F22-04 MANUFACTURE - F22-05 ONCO-TRA,BRU - F22-06 MEDIAPARK
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	14 600,00			0,00	0,00	0,00	Aucun de ces projets rapporte de résultats à ce stade. Remarque: l'AG a introduit en mai 2023 une demande de modification du PO. Entre autre la diminution de la valeur cible de cet indicateur de 14.600,00 à 5.269,00. Les résultats de plusieurs projets d'infrastructures d'accueil de PME ne seront pas disponibles en raison de la situation économique et du marché du travail. Ils l'auraient été sans les retards importants liés d'une part à la pandémie et d'autre part à l'invasion russe en Ukraine (indisponibilité de certains matériaux...) qui ont parfois imposé un échelonnement des projets, et parfois un financement sur la Programmation 2014-2020 mais sans résultats (entreprises installées...) avant 2023. Relevons ainsi l'absence de résultats pour les projets F22-04 et F22-06. 3 des 3 PU ont été obtenus (100%).
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	14 600,00			21 157,20	0,00	0,00	3 projets alimentent cet indicateur: F22-04 MANUFACTURE - F22-01 BEER PALACE - F22-06 MEDIAPARK Et pour information: le projet F22-06 MEDIAPARK sera échelonné sur le programme 2021-2027. Ce projet ne contribuera plus à cet indicateur du PO2014-2020.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiaire d'un soutien	52,00	0,00	0,00	34,00	0,00	0,00	34,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiaire d'un soutien	119,00	0,00	0,00	119,00	0,00	0,00	219,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiaire de subventions	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiaire de subventions	3,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiaire d'un soutien non financier	51,00	0,00	0,00	33,00	0,00	0,00	33,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiaire d'un soutien non financier	116,00	0,00	0,00	116,00	0,00	0,00	216,00	0,00	0,00
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	21 157,20	0,00	0,00	21 157,20	0,00	0,00	20 166,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
		zones urbaines									

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	26,00	0,00	0,00	17,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	219,00	0,00	0,00	219,00	0,00	0,00	181,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	3,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	25,00	0,00	0,00	16,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	216,00	0,00	0,00	216,00	0,00	0,00	181,00	0,00	0,00
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	20 166,00	0,00	0,00	20 166,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	10,00	0,00	0,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	10,00	0,00	0,00			
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00			
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS2.2 - Objectif spécifique 2.2 : Accompagner le développement des PME , y compris les projets d'économie sociale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
Bx6	Valeur ajoutée brute aux prix de base (à prix courant) dans les filières porteuses	Millions d'euros	Plus développées	12 633,00	2013	15 683,00			La valeur pour 2021 a été ajoutée. Les valeurs des années 2017-2021 ont été adaptées selon la publication de janvier 2023. La valeur de l'année de référence est depuis la publication de 2022: 13.352. La valeur originale était de 12.663.
OS2.2	Taux de faillite des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale dans les filières porteuses	pourcentage (nombre de faillites / nombre d'établissement)	Plus développées	3,58	2013	passer et rester sous la barre des 3,50%		1.49%	La valeur pour 2021 a été ajoutée. La valeur pour 2022 n'est pas encore disponible. La diminution du taux 2020 s'explique principalement par les mesures de protection des entreprises prises durant la période Covid-19 : - dernier moratoire sur les faillites encore d'application durant le mois de janvier 2021 ; - moratoire tacite (l'administration fiscale et ONSS) jusqu'à l'été 2021 suite à la fin du dernier moratoire. - rythme d'activité des tribunaux de l'entreprise et greffes pas immédiatement revenu à la normale. Les chiffres correspondent au nombre de faillites de l'année dans les filières porteuses divisé par le nombre d'assujettis à la TVA actifs dans les filières porteuses en moyenne au cours de l'année.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
Bx6	Valeur ajoutée brute aux prix de base (à prix courant) dans les filières porteuses	14 041,00		12 936,00		14 638,00		14 326,00	
OS2.2	Taux de faillite des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale dans les filières porteuses				1.73%		3,62%		3,81%

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Bx6	Valeur ajoutée brute aux prix de base (à prix courant) dans les filières porteuses	13 690,00		13 201,00		13 155,00		12 475,00	
OS2.2	Taux de faillite des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale dans les filières porteuses		3,33%		2,61%		2,75%		3,04%

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			164,00	0,00	0,00	Les 3 projets contribuent déjà aux résultats. La Programmation atteint 66% de ce qui a été prévu dans le PO pour 2023. Considérant les recommandations de l'audit de la Commission Européenne, l'autorité de gestion n'inclut plus les asbl dans les résultats rapportés à la Commission. Compte tenu des orientations du Programme qui touchent à des secteurs impliquant des entreprises organisées sous cette forme, les résultats rapportés sont donc amputés d'une partie des ambitions explicites du Programme.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			245,00	0,00	0,00	Cet indicateur est relié à l'indicateur CO 04, qui l'alimente automatiquement. 3 projets alimentent cet indicateur: F31-01 IRISPHERE - F31-02 BOERENBRUXSELPAYSANS - F31-03 BRUGEO
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	250,00			164,00	0,00	0,00	Les 3 projets contribuent déjà aux résultats. La Programmation atteint 66% de ce qui a été prévu dans le PO pour 2023. Considérant les recommandations de l'audit de la Commission Européenne, l'autorité de gestion n'inclut plus les asbl dans les résultats rapportés à la Commission. Compte tenu des orientations du Programme qui touchent à des secteurs impliquant des entreprises organisées sous cette forme, les résultats rapportés sont donc amputés d'une partie des ambitions explicites du Programme.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	250,00			245,00	0,00	0,00	Cet indicateur est relié à l'indicateur CO 04, qui l'alimente automatiquement. 3 projets alimentent cet indicateur: F31-01 IRISPHERE - F31-02 BOERENBRUXSELPAYSANS - F31-03 BRUGEO

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	150,00	0,00	0,00	131,00	0,00	0,00	120,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	245,00	0,00	0,00	245,00	0,00	0,00	245,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	150,00	0,00	0,00	131,00	0,00	0,00	120,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	245,00	0,00	0,00	245,00	0,00	0,00	245,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	81,00	0,00	0,00	36,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	245,00	0,00	0,00	245,00	0,00	0,00	245,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	81,00	0,00	0,00	36,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	245,00	0,00	0,00	245,00	0,00	0,00	245,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	215,00	0,00	0,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	215,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	OS3.1 - Renforcer la transition énergétique des PME bruxelloises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
3.1si	Consommation totale d'énergie du secteur industriel (avec correction climatique)	GWh PCI	Plus développées	613,00	2013	576,00			Les données 2021 ont été livrées le 10 mars 2023. L'ensemble de la série a été revue, comme chaque année.
3.1tm	Consommation totale d'énergie du secteur tertiaire marchand (avec correction climatique)	GWh PCI	Plus développées	4 000,00	2013	3 760,00			Les données 2021 ont été livrées le 10 mars 2023. L'ensemble de la série a été revue, comme chaque année.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
3.1si	Consommation totale d'énergie du secteur industriel (avec correction climatique)	579,00		542,00		632,00		670,00	
3.1tm	Consommation totale d'énergie du secteur tertiaire marchand (avec correction climatique)	3 061,00		3 398,00		3 733,00		3 478,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
3.1si	Consommation totale d'énergie du secteur industriel (avec correction climatique)	664,00		685,00		677,00		642,00	
3.1tm	Consommation totale d'énergie du secteur tertiaire marchand (avec correction climatique)	3 384,00		3 399,00		3 520,00		3 477,00	

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	4 793 018,00			974 326,00	0,00	0,00	2 projets (F32-03 et F32-13) sont entièrement exécutés et rapportent déjà des résultats. Les autres projets ne peuvent pas encore être considérés comme entièrement exécutés. Pour certains projets, les travaux sont finis et les projets sont dans l'attente du certificat PEB. La programmation atteint 20% de ce qui a été prévu dans le PO pour 2023.
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	4 793 018,00			17 232 677,00	0,00	0,00	13 projets alimentent cet indicateur: F32-02 OPWEKKING VAN KOUDE - F32-03 ZWEMBAD VUB - F32-10 PROJET U - F32-11 BERCHEM ECOLE CENTRALE - F32-12 BERCHEM CENTRE DES SPORTS - F32-13 CREMATORIUM DE BRUXELLES - F32-14 VGC ELZENHOF - F32-15 MA CAMPAGNE - F32-16 ALICIA+ - F32-17 VUB - F32-19 CAMPUS DE LA PLAINE - F32-20 BRUGMANN SUNIRIS - F32-21 INSTITUUT URSULINEN En comparaison avec le RAMO2021, relevons que: - Le projet F32-18 COLLEGE SAINT-HUBERT est annulé - Le projet F42-01 ABY sera échelonné sur le programme 2021-2027 et ne contribuera plus à cet indicateur du PO 2014-2020. Ces deux changements n'ont en revanche pas d'effet sur les projections des projets, parce que c'est projets n'avaient pas encore déterminé de valeur cible pour cet indicateur.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 228,00			3 298,93	0,00	0,00	2 projets (F32-03 et F32-13) sont entièrement exécutés et rapportent déjà des résultats. Les autres projets ne peuvent pas encore être considérés comme entièrement exécutés. Pour certains projets, les travaux sont finis et les projets sont dans l'attente du certificat PEB. La programmation atteint 102% de ce qui a été prévu dans le PO pour 2023.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 228,00			3 768,14	0,00	0,00	13 projets alimentent cet indicateur: F32-02 OPWEKKING VAN KOUDE - F32-03 ZWEMBAD VUB - F32-10 PROJET U - F32-11 BERCHEM ECOLE CENTRALE - F32-12 BERCHEM CENTRE DES SPORTS - F32-13 CREMATORIUM DE BRUXELLES - F32-14 VGC ELZENHOF - F32-15 MA CAMPAGNE - F32-16 ALICIA+ - F32-17 VUB - F32-19 CAMPUS DE LA PLAINE - F32-20 BRUGMANN SUNIRIS - F32-21 INSTITUUT URSULINEN En comparaison avec le RAMO2021, relevons que le projet F32-18

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
											COLLEGE SAINT-HUBERT est annulé. Ce changement n'a par contre pas d'effet sur les projections des projets, parce que ce projet n'avait pas encore déterminé une valeur cible pour cet indicateur.
F	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	Institution	Plus développées	100,00			0,00	0,00	0,00	Le projet F32-03 Zwembad VUB est entièrement exécuté et a pu organiser des visites guidées permettant de présenter le système technique innovant et durable de la piscine, notamment auprès d'institutions. Ces démonstrations ont un impact pédagogique et un potentiel de réplcation mais, en l'absence de justificatifs sur les institutions ainsi orientées, ces résultats ne peuvent pas être pris en compte pour l'indicateur en question. L'autre projet a introduit son rapport final. Les résultats rapportés sont en cours d'analyse. Remarque: l'AG a introduit en mai 2023 une demande de modification du PO. Entre autre la suppression de cet indicateur BX03 a été demandée.
S	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	Institution	Plus développées	100,00			6,00	0,00	0,00	2 projets alimentent cet indicateur: F32-02 OPWEKKING VAN KOUDE - F32-03 ZWEMBAD VUB

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	974 326,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	17 232 677,00	0,00	0,00	8 637 752,00	0,00	0,00	8 930 140,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	3 298,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	3 768,14	0,00	0,00	2 266,93	0,00	0,00	2 066,73	0,00	0,00
F	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	6,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	1 575 327,00	0,00	0,00	1 575 327,00	0,00	0,00	1 386,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	372,43	0,00	0,00	372,43	0,00	0,00	355,00	0,00	0,00
F	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	6,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00			
F	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	0,00	0,00	0,00			
S	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS3.2 - Objectif spécifique 3.2 : Soutenir la transition énergétique des infrastructures publiques et du logement public

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
3.2ap	Consommation totale d'énergie des administrations publiques (avec correction climatique)	GWh PCI	Plus développées	1 169,00	2013	1 098,00			Les données 2021 ont été livrées le 10 mars 2023. L'ensemble de la série a été revue, comme chaque année.
3.2lg	Consommation totale d'énergie du logement (avec correction climatique)	GWh PCI	Plus développées	8 145,00	2013	7 656,00			Les données 2021 ont été livrées le 10 mars 2023. L'ensemble de la série a été revue, comme chaque année.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
3.2ap	Consommation totale d'énergie des administrations publiques (avec correction climatique)	1 144,00		1 073,00		1 121,00		1 305,00	
3.2lg	Consommation totale d'énergie du logement (avec correction climatique)	7 072,00		7 745,00		7 264,00		7 479,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
3.2ap	Consommation totale d'énergie des administrations publiques (avec correction climatique)	1 264,00		1 271,00		1 289,00		1 315,00	
3.2lg	Consommation totale d'énergie du logement (avec correction climatique)	7 582,00		7 238,00		7 797,00		8 244,00	

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	Plus développées	15,00			0,00	0,00	0,00	La Programmation atteint à ce stade 0% de ce qui a été prévu dans le PO pour 2023. Relevons cependant que le projet a rapporté un résultat de 2,25km dont la confirmation est en cours. Ce résultat justifié devrait dès lors pouvoir être intégré dans le rapport final du PO 2014-2020. Remarque: l'AG a introduit en mai 2023 une demande de modification du PO. Une diminution de la valeur cible de cet indicateur CO14 de 15 à 2,25 a notamment été demandée dans ce cadre. La méthodologie appliquée pour déterminer la valeur dans le Programme reposait en effet sur des hypothèses (RER vélo) finalement non transposables au projet urbain sélectionné : le projet véloroute vise à réduire les obstacles à la mobilité par des solutions innovantes et « produit » peu de kilomètres – mais ambitionne de faciliter la mobilité cyclable.
S	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	Plus développées	15,00			15,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F33-02 VELOURTE
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	3 594 764,00			0,00	0,00	0,00	Ce projet ne peut pas être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte donc pas encore de résultats pour cet indicateur. La Programmation atteint actuellement 0% de ce qui a été prévu dans le PO pour 2023 et le projet F33-07 ne sera plus capable de produire des résultats pour cet indicateur dans le cadre de la Programmation 2014-2020. Dans le cadre du Cadre de Performance de l'Axe 3, cet indicateur est calculé au niveau de l'axe, soit sur base des résultats des OS3.2. et 3.3. Les prévisions pour cet indicateur au niveau de l'OS3.2. étant supérieures aux valeurs-cibles (grâce à l'organisation d'un appel à projet spécifique à cet OS), les résultats de cet OS 3.2. devraient permettre de compenser l'absence de résultats de l'OS3.3 et l'AG estime que le PO devrait être en principe en mesure d'atteindre au minimum 60% de la valeur cible déterminée par le CdP.
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	3 594 764,00			3 427 200,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F33-07 CASERNES À IXELLES

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	2 421,00			0,00	0,00	0,00	Ce projet ne peut pas être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte donc pas encore de résultats pour cet indicateur. La Programmation atteint actuellement 0% de ce qui a été prévu dans le PO pour 2023.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	2 421,00			650,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F33-07 CASERNES À IXELLES
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	5 000,00			0,00	0,00	0,00	Ce projet ne peut pas être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte donc pas encore de résultats pour cet indicateur. La Programmation atteint actuellement 0% de ce qui a été prévu dans le PO pour 2023.
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	5 000,00			7 000,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F33-07 CASERNES À IXELLES

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	15,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	3 427 200,00	0,00	0,00	3 427 200,00	0,00	0,00	3 427 200,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	650,00	0,00	0,00	650,00	0,00	0,00	650,00	0,00	0,00
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	15,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	3 427 200,00	0,00	0,00	3 427 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	650,00	0,00	0,00	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	0,00	0,00	0,00			
S	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	0,00	0,00	0,00			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00			
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00			
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS3.3 - Objectif spécifique 3.3 : Améliorer la qualité environnementale des espaces urbains

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
3.3cy	Nombre moyen de cyclistes par carrefour et par heure	Nombre	Plus développées	159,00	2013	272,00	355,00		Les valeurs pour 2021 et 2022 ont été ajoutées.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
3.3cy	Nombre moyen de cyclistes par carrefour et par heure	247,00		311,00		351,00		322,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
3.3cy	Nombre moyen de cyclistes par carrefour et par heure	278,00		280,00		214,00		204,00	

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 6e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
-----	----	------------	-----------------	---------------------	-----------------------------	------------------------------	------------------------------	------------	-------------	-------------	--------------

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	OS3.4 - Objectif spécifique 3.4 : Soutenir l'amélioration de l'environnement urbain à travers la réhabilitation des sols pollués et des friches industrielles

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS3.4	Pourcentage de projet d'assainissement par rapport au nombre total de projets de traitement du sol (= projet de gestion de risque + projet d'assainissement)	pourcentage	Plus développées	0,00	2013	0,00			Cet objectif spécifique a été transféré vers l'Axe 3b.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS3.4	Pourcentage de projet d'assainissement par rapport au nombre total de projets de traitement du sol (= projet de gestion de risque + projet d'assainissement)								

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS3.4	Pourcentage de projet d'assainissement par rapport au nombre total de projets de traitement du sol (= projet de gestion de risque + projet d'assainissement)								

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 9a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés		2 400,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement le projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte pas encore de résultats pour cet indicateur. Le projet a obtenu son permis d'urbanisme en 2020.
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés		2 400,00			2 400,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F44-01 MEDECINS DU MONDE
F	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	Nombre	Plus développées	50 000,00			126 101,00	0,00	0,00	Les résultats rapportés sont des résultats de 2017 jusqu'à 2022. La programmation atteint 252% de ce qui a été prévu pour 2023. 2 raisons peuvent être mentionnées pour ce résultat: - L'opérateur (MDM), qui avait été associé à la définition des cibles de cet indicateurs, avait rencontré des difficultés à évaluer en début de projet le nombre de consultations que le projet pourra effectuer. Cette évaluation initiale s'est révélée assez pessimiste; - Le projet a connu une augmentation exceptionnelle du nombre de consultation données suite au développement du projet grâce au subside FEDER+RBC.
S	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	Nombre	Plus développées	50 000,00			50 000,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F44-01 MEDECINS DU MONDE

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00
F	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00			
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00			
F	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	0,00	0,00	0,00			
S	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	OS4.4 - Objectif spécifique 4.4 : développer une offre sanitaire et sociale à destination des populations fragilisées (dont les personnes réfugiées demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut administratif)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
Bx7	Nombre de centres sociaux de santé globale (phys. et ment) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les populations fragilisées (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.) dans les quart. frag.	Nombre	Plus développées	0,00	2016	2,00	1,00		Le centre de Molenbeek est opérationnel.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
Bx7	Nombre de centres sociaux de santé globale (phys. et ment) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les populations fragilisées (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.) dans les quart. frag.	1,00		0,00					

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Bx7	Nombre de centres sociaux de santé globale (phys. et ment) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les populations fragilisées (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.) dans les quart. frag.	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 9b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	8 300,00			735,68	0,00	0,00	1 seul projet contribue déjà aux résultats rapportés (F41-01). Plusieurs autres projets ont également déjà annoncé des résultats (au total, les 10 projets concernés ont obtenu leur permis d'urbanisme) mais ceux-ci n'avaient pu faire l'objet d'un contrôle par l'autorité de gestion (faute, en général, de pièces justificatives suffisantes). Sur base de ces éléments, la programmation n'atteint à ce stade que 9% de ce qui a été prévu dans le PO pour 2023 mais la sélection de projets apportant un cofinancement plus élevé que prévu devrait en principe permettre la réalisation de projets d'échelle plus importante que prévu, avec un développement d'espaces plus larges qu'escompté. Relevons cependant que le projet F42-01 ABY sera échelonné sur le programme 2021-2027 et ne contribuera plus aux résultats de cet indicateur du PO 2014-2020.
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	8 300,00			17 315,00	0,00	0,00	10 projets alimentent cet indicateur: F41-01 CRECHE ALTAÏR - F41-02 CRECHE MARCHANDISE - F41-03 CRECHE GOSSELIES/LIVERPOOL - F41-04 CRECHE DU CPAS DE SCHAARBEEK - F41-05 CRECHE ULENS - F41-06 CRECHE CHARBONNAGE - F42-01 ABY - F42-02 MASUI4EVER - F42-03 DE VAARTKAPOEN - F42-04 CASTII
F	Bx5	Nombre de réunions participatives	Nombre	Plus développées	25,00			260,00	0,00	0,00	Les 4 projets contribuent déjà aux résultats rapportés. La Programmation atteint 1040% de ce qui a été prévu dans le PO pour 2023. Ce résultat, qui dépasse très largement la valeur-cible du PO et les projections des projets. Cette différence est surtout liée au projet F43-0, dans la mesure où l'évaluation annuelle des résultats de ce projet a erronément remplacé la valeur cumulative pour 2023. La convention de ce projet fixe, pour 2023, une cible de "25", alors que le porteur de projet enregistre en moyenne ce résultat chaque année. La définition trop large de cet indicateur spécifique génère dès lors un très large dépassement de la valeur-cible. Relevons par ailleurs que le projet F42-01 ABY sera échelonné sur le programme 2021-2027, mais, les réunions ayant eu lieu au cours du PO 2014-2020, ce projet contribuera quand même à cet indicateur du PO 2014-2020.
S	Bx5	Nombre de réunions participatives	Nombre	Plus développées	25,00			35,00	0,00	0,00	4 projets alimentent cet indicateur: F41-02 CRECHE MARCHANDISE - F42-01 ABY - F43-01 ACTIE ZKT BURGER - F43-02 MOVE IT KANAL

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	735,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	17 315,00	0,00	0,00	17 315,00	0,00	0,00	17 315,00	0,00	0,00
F	Bx5	Nombre de réunions participatives	246,00	0,00	0,00	222,00	0,00	0,00	201,00	0,00	0,00
S	Bx5	Nombre de réunions participatives	35,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	17 315,00	0,00	0,00	17 315,00	0,00	0,00	15 215,00	0,00	0,00
F	Bx5	Nombre de réunions participatives	172,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00	14,00	0,00	0,00
S	Bx5	Nombre de réunions participatives	35,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00			
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	750,00	0,00	0,00			
F	Bx5	Nombre de réunions participatives	0,00	0,00	0,00			
S	Bx5	Nombre de réunions participatives	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS4.1 - Objectif spécifique 4.1 Augmenter le nombre de places d'accueil de la petite enfance dans les quartiers défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS4.1	Nombre total de places en milieu d'accueil par 100 enfants de moins de trois ans	Nombre de place	Plus développées	19,60	2013	30,00			Les données pour les années 2021 et 2022 ne sont pas encore disponibles.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS4.1	Nombre total de places en milieu d'accueil par 100 enfants de moins de trois ans			35,23		32,02		30,59	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS4.1	Nombre total de places en milieu d'accueil par 100 enfants de moins de trois ans	28,20		26,04		23,09		21,31	

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS4.2 - Objectif spécifique 4.2 : Renforcer l'offre d'infrastructures et d'équipements culturels qui accompagne la revitalisation urbaine dans les quartiers défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS42	Nombre d'habitants par établissement culturel dans les quartiers défavorisés	Nombre de personnes	Plus développées	1 193,00	2014	1 174,00			Pas d'actualisation possible pour cet indicateur. Sports.brussels ne met plus les données à jour.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS42	Nombre d'habitants par établissement culturel dans les quartiers défavorisés								

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS42	Nombre d'habitants par établissement culturel dans les quartiers défavorisés			770,00				1 193,00	

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS4.3 - Objectif spécifique 4.3 : Renforcer la participation des habitants aux dynamiques urbaines et aux projets d'aménagement urbain dans les quartiers défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS4.3	Nombre de projets participatifs d'aménagement urbain	nombre	Plus développées	0,00		2,00	2,00		Cet indicateur concerne les 2 projets F43-01 Actie Zkt Burger et F43-02 Move it Kanal

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS4.3	Nombre de projets participatifs d'aménagement urbain	2,00		2,00		2,00		2,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS4.3	Nombre de projets participatifs d'aménagement urbain	2,00		2,00					

Axe prioritaire	Axe3b - Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe3b / 6a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/an	Plus développées	5 000,00			0,00	0,00	0,00	Ce projet ne peut pas encore être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte donc pas encore des résultats pour cet indicateur. Le permis d'urbanisme a été délivré en 2019.
S	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/an	Plus développées	5 000,00			5 000,00	0,00	0,00	Un seul projet alimente cet indicateur: F35-01 PARC À CONTENEURS Ce projet a été sélectionné et conventionné en 2016. La Modification n°2 du PO, validée par la Commission fin 2017, a ajouté cet indicateur dans l'OS 3.5. Les valeurs cibles de ce projet sont donc intégrées à partir de 2018, une fois passée l'avenant à la convention transférant ce projet de l'axe 3 vers l'axe 3bis.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	0,00	0,00	0,00			
S	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe3b - Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	3.5. - Objectif spécifique 3.5 : Faciliter la collecte et l'organisation des déchets en vue de leurs transformations en « ressources »

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
OS3.5	Taux de réemploi et de recyclage des déchets ménagers	%	Plus développées	39,80	2014	50,00			Ajout des données relatives à 2021. Les données de l'année 2022 ne sont pas encore disponibles.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
OS3.5	Taux de réemploi et de recyclage des déchets ménagers	40,88		39,69		39,87		43,05	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS3.5	Taux de réemploi et de recyclage des déchets ménagers	43,48		36,88		39,89		39,84	

Axe prioritaire	Axe3b - Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe3b / 6e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	Plus développées	4,77			0,30	0,00	0,00	La programmation atteint actuellement 6% de ce qui a été prévu par le PO pour 2023. 1 projet contribue déjà à ce résultat. Plusieurs projets sont aussi déjà arrivés à leur fin, mais la justification des résultats finaux est encore en cours en ces résultats ne pouvaient pas encore être inclus dans ce RAMO2022. Remarque: l'AG a introduit en mai 2023 une demande de modification du PO. Entre autre la diminution de la valeur cible de cet indicateur CO22 de 4,77 à 3,27 a été demandée. Cette diminution est liée à la difficulté de confirmation de certaines opérations d'assainissement. Elle a par ailleurs été basée sur l'application de la diminution du budget de l'axe au domaine d'intervention correspondant (en diminuant les réalisations au prorata du budget du code correspondant). Compte tenu de cette modification, la programmation atteint actuellement 9%.
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	Plus développées	4,77			2,68	0,00	0,00	7 projets alimentent cet indicateur: F34-01 HALLE LIBELCO - F34-02 CRECHE CHARBONNAGE - F34-03 MARCO POLO - F34-05 LAGUM - F34-06 MANUFACTURE - F34-07 MASUI4EVER - F11-08 ICITY-RDI.BRU Le projet F11-08 ICITY-RDI.BRU (partie dépollution) a été conventionné en 2021, ce qui explique l'augmentation des projections par rapport au RAMO2021.
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	Mètres carrés	Plus développées	4 500,00			0,00	0,00	0,00	La programmation atteint actuellement 0% des prévisions 2023. Les projets F34-14 et F34-16 viennent d'introduire leurs rapports finaux, mais les résultats finaux pour cet indicateur n'ont pas encore pu être inclus dans ce RAMO, dans la mesure où l'AG n'a pas encore reçu tous les documents justificatifs. En ce qui concerne le projet F34-17, celui-ci fera l'objet d'un échelonnement sur le programme 2021-2027, et ne contribuera pas à cet indicateur du programme 2014-2020.
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	Mètres carrés	Plus développées	4 500,00			56 022,00	0,00	0,00	3 projets alimentent cet indicateur: F34-14 BRUSSELS CRUISE TERMINAL - F34-17 HIPPODROME - F34-16 HALLE LIBELCO

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,76	0,00	0,00	0,68	0,00	0,00	0,68	0,00	0,00
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	56 022,00	0,00	0,00	56 022,00	0,00	0,00	198 022,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,60	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	198 022,00	0,00	0,00	198 022,00	0,00	0,00	198 022,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00			
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00			
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00			
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe3b - Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	3.4 - Objectif spécifique 3.4. : Soutenir l'amélioration de l'environnement urbain à travers la réhabilitation des sols pollués et des friches industrielles, et l'amélioration de la qualité environnementale des espaces urbains

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
3.4pl	Évolution cumulative des surfaces de terrains traités / surface globale à traiter à l'horizon 2030	%	Plus développées	44,10	2014	77,60	115,41		La valeur pour 2022 a été ajoutée. La valeur cible de 876 ha à traiter à l'horizon 2030 a été dépassée. Une nouvelle valeur cible au niveau de la RBC sera définie dans le courant de 2023.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
3.4pl	Évolution cumulative des surfaces de terrains traités / surface globale à traiter à l'horizon 2030	105,30		93,74		82,65		69,46	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
3.4pl	Évolution cumulative des surfaces de terrains traités / surface globale à traiter à l'horizon 2030	62,13		54,63		51,69		44,06	

Axe prioritaire	React - Soutien à l'activité économique dans le contexte de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - React / 13i

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises		58,00			0,00	0,00	0,00	Ces 2 projets n'ont pas encore rapporté des résultats complètement justifiés dans le cadre de cet indicateur.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises		58,00			24,00	0,00	0,00	2 projets alimentent cet indicateur: F12-91 IF LOT 1 OUTIL DE PRISE DE CAPITAL POUR ENTREPRISES INNOVANTES EN EARLY STAGE - F21-91 IF LOT2 PRÊTS AVANTAGEUX ENTREPRISES D'INSERTION, COOPERATIVES OU DE L'ECONOMIE SOCIALE
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises		34,00			0,00	0,00	0,00	
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises		34,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet n'alimente cet indicateur. L'analyse des dossiers de candidature déjà introduits est en cours.
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises		24,00			0,00	0,00	0,00	Ces 2 projets n'ont pas encore rapporté des résultats complètement justifiés dans le cadre de cet indicateur.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises		24,00			24,00	0,00	0,00	2 projets alimentent cet indicateur: F12-91 IF LOT 1 OUTIL DE PRISE DE CAPITAL POUR ENTREPRISES INNOVANTES EN EARLY STAGE - F21-91 IF LOT2 PRÊTS AVANTAGEUX ENTREPRISES D'INSERTION, COOPERATIVES OU DE L'ECONOMIE SOCIALE
F	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises		49,00			0,00	0,00	0,00	Le projet n'a pas encore pu rapporter des résultats. Remarque: l'AG a introduit en mai 2023 une demande de modification du PO. Entre autre une diminution de la valeur cible de l'indicateur CV24 de 49 à 11. La valeur cible reprise dans la note méthodologique relative aux indicateurs était de 37 (et non pas de 49). Ceci étant noté, une réévaluation par le bénéficiaire du public cible de son projet confirme que seuls 10% de celui-ci est organisé sous la forme de PME au sens des indicateurs FEDER. L'AG considère qu'il s'agit bien d'une erreur méthodologique, dans la mesure où l'opérateur a indiqué que, « selon l'enquête qui a été menée, la répartition se fait comme suit : 90% de public, 10% de privé. Il estime que cette répartition est représentative de l'écosystème en général à Bruxelles ».
S	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises		49,00			37,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: RE12 VISIT.BRUSSELS

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	REU01	Opérateurs (non PME) du secteur MICE bénéficiant de subventions	Opérateur		15,00			0,00	0,00	0,00	
S	REU01	Opérateurs (non PME) du secteur MICE bénéficiant de subventions	Opérateur		15,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet n'alimente cet indicateur. L'analyse des dossiers de candidature déjà introduits est en cours.
F	REU02	Opérateurs (non PME) du secteur MICE bénéficiant d'un soutien non financier	Opérateurs		101,00			0,00	0,00	0,00	Le projet n'a pas encore pu rapporter des résultats.
S	REU02	Opérateurs (non PME) du secteur MICE bénéficiant d'un soutien non financier	Opérateurs		101,00			75,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: RE12 VISIT.BRUSSELS

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	REU01	Opérateurs (non PME) du secteur MICE bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	REU01	Opérateurs (non PME) du secteur MICE bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	REU02	Opérateurs (non PME) du secteur MICE bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	REU02	Opérateurs (non PME) du secteur MICE bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	REU01	Opérateurs (non PME) du secteur MICE bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	REU01	Opérateurs (non PME) du secteur MICE bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	REU02	Opérateurs (non PME) du secteur MICE bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	REU02	Opérateurs (non PME) du secteur MICE bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	REU01	Opérateurs (non PME) du secteur MICE bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	REU01	Opérateurs (non PME) du secteur MICE bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	REU02	Opérateurs (non PME) du secteur MICE bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	REU02	Opérateurs (non PME) du secteur MICE bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	React - Soutien à l'activité économique dans le contexte de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	R01 - Complément aux instruments financiers

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
0S2.1	Nombre de poste de travail occupés dans les filières porteuses	Nombre de poste de travail occupés		162 769,00	2019	160 000,00			La valeur 2021 a été ajoutée. La valeur pour 2022 n'est pas encore disponible. L'indicateur concerne le nombre de postes de travail au 31 décembre. Filières porteuses NACE-BEL (2008): 36-39 (E), 41-43 (F), 55-56(I), 58-63(J), 79 (de N), 86-88 (Q) en 90-93(R)

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
0S2.1	Nombre de poste de travail occupés dans les filières porteuses	162 438,00		158 343,00		162 769,00			

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
0S2.1	Nombre de poste de travail occupés dans les filières porteuses								

Axe prioritaire	React - Soutien à l'activité économique dans le contexte de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	R02 - Soutien aux secteurs du tourisme et de la culture

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
0S2.1	Nombre de poste de travail occupés dans les filières porteuses	Nombre de poste de travail occupés		162 769,00	2019	160 000,00			La valeur 2021 a été ajoutée. La valeur pour 2022 n'est pas encore disponible. L'indicateur concerne le nombre de postes de travail au 31 décembre. La valeur 2021 a été ajoutée. La valeur pour 2022 n'est pas encore disponible. L'indicateur concerne le nombre de postes de travail au 31 décembre. Filières porteuses NACE-BEL (2008): 36-39 (E), 41-43 (F), 55-56(I), 58-63(J), 79 (de N), 86-88 (Q) en 90-93(R)
REU03	Taux d'intégration au système de ticketing numérique	%		0,00	2022	60,00	0,00		Actuellement aucun acteur n'a rejoint le système.
REU04	Taux d'hybridation des venues bruxellois	%		13,90	2022	32,90			

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
0S2.1	Nombre de poste de travail occupés dans les filières porteuses	162 438,00		158 343,00		162 769,00			
REU03	Taux d'intégration au système de ticketing numérique	0,00							
REU04	Taux d'hybridation des venues bruxellois	0,00							

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
0S2.1	Nombre de poste de travail occupés dans les filières porteuses								
REU03	Taux d'intégration au système de ticketing numérique								
REU04	Taux d'hybridation des venues bruxellois								

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AT R

Axe prioritaire	AT R - Assistance technique React-EU									
-----------------	--------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	AT1	Capacité d'absorption	pourcentage par rapport à la n+3		100,00			0,00			
S	AT1	Capacité d'absorption	pourcentage par rapport à la n+3		100,00			100,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	AT1	Capacité d'absorption	0,00			0,00			0,00		
S	AT1	Capacité d'absorption	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	AT1	Capacité d'absorption	0,00			0,00			0,00		
S	AT1	Capacité d'absorption	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AT1	Capacité d'absorption	0,00			0,00		
S	AT1	Capacité d'absorption	0,00			0,00		

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe T

Axe prioritaire	Axe T - Axe Assistance technique
-----------------	----------------------------------

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	AT1	Capacité d'absorption	pourcentage par rapport à la n+3		100,00			100,00			
S	AT1	Capacité d'absorption	pourcentage par rapport à la n+3		100,00			100,00			
F	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	ETP		25,00			25,85			
S	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	ETP		25,00			28,50			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	AT1	Capacité d'absorption	100,00			114,33			100,00		
S	AT1	Capacité d'absorption	100,00			100,00			100,00		
F	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	25,75			24,85			24,85		
S	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	28,00			28,00			25,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	AT1	Capacité d'absorption	100,00			100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AT1	Capacité d'absorption	100,00			100,00	0,00	0,00			
F	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	24,65			21,60	0,00	0,00	20,70	0,00	0,00
S	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	25,00			25,00	0,00	0,00			

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AT1	Capacité d'absorption	0,00	0,00	0,00			
S	AT1	Capacité d'absorption	0,00	0,00	0,00			
F	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	20,20	0,00	0,00	13,40	0,00	0,00
S	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	0,00	0,00	0,00			

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	559
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	224
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	131

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2022 Cumul total	2022 Cumul - hommes	2022 Cumul - femmes	2022 Total annuel	2022 Total annuel - hommes	2022 Total annuel - femmes
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	125,00					
Axe 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	12,85					
Axe 1	F	1F	Dépenses	Eur	FEDER	Plus développées	13 076 914,21					
Axe 2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	290,00					
Axe 2	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe 2	F	2F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	53 217 725,85					
Axe 2	I	KIS2	Indicateurs propres au développement urbain : Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS2018)	%age d'obtention des permis nécessaires (constru/rénov)	FEDER	Plus développées	100,00					
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	164,00					
Axe 3	O	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe 3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	974 326,00					
Axe 3	F	3F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	20 163 508,51					
Axe 3	I	KIS5	Routes : longueur totale des routes reconstruites ou modernisées (pistes cyclables) (KIS 2018 du CO14)	%age d'obtention des permis nécessaires aux travaux	FEDER	Plus développées	50,00					
Axe 3	I	KIS6	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics (KIS 2018 du CO32)	%age des permis nécessaires aux constr/rén. concernées	FEDER	Plus développées	100,00					
Axe 4	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	735,68					
Axe 4	F	4F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	19 312 690,69					
Axe 4	I	KIS8	Indicateurs propres au développement urbain : bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS 2018 du CO39)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	100,00					
Axe3b	O	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/year	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe3b	F	3bF	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	4 800 563,88					
Axe3b	I	KIS7	Environnement : capacités supplémentaires de recyclage des déchets (KIS 2018 du CO17)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr/rénov.	FEDER	Plus développées	100,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2021 Cumul total	2020 Cumul total	2019 Cumul total	Observations
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	99,00	87,00	61,00	La Programmation atteint actuellement 83% des prévisions pour 2023.
Axe 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	12,85	9,43	13,03	La Programmation atteint actuellement 80% des prévisions pour 2023.
Axe 1	F	1F	Dépenses	Eur	FEDER	Plus développées	11 877 982,20	9 409 137,26	7 075 579,65	
Axe 2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	206,00	184,00	168,00	La Programmation atteint actuellement 58% des prévisions pour 2023. Cet indicateur CO 01 du Cadre de Performance est composé de CO 01 de l'OS2.1 et CO 01 de l'OS 2.2. Deux choses sont à mentionnés: - L'AG a introduit une demande d'augmenter la valeur cible de l'indicateur CO 01 de l'OS2.1 de 250 à 287 - L'AG a introduit une demande de diminution de la valeur cible de l'indicateur CO 01 de l'OS2.2 de 250 à 76 Compte tenu de la valeur cible adaptée de cet indicateur (au niveau du Cadre de Performance) (363), le Programme devrait atteindre 80% de ce qui est prévu dans le PO pour 2023.
Axe 2	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun des projets ne peut être considéré comme intégralement exécuté et la Programmation atteint dès lors 0% des prévisions pour 2023. L'AG rappelle par ailleurs qu'une demande de modification du PO, avec entre autre la diminution de la valeur cible de cet indicateur de 14.600 à 5.269, a été introduite.

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2021 Cumul total	2020 Cumul total	2019 Cumul total	Observations
										Un projet (F22-06 MEDIAPARK) sera par ailleurs échelonné sur le programme 2021-2027 et ne contribuera plus à cet indicateur.
Axe 2	F	2F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	23 806 309,67	20 910 549,58	15 937 385,59	
Axe 2	I	KIS2	Indicateurs propres au développement urbain : Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS2018)	%age d'obtention des permis nécessaires (constru/rénov)	FEDER	Plus développées	67,00	67,00	33,00	100% des projets ont obtenus leur permis d'urbanisme.
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	150,00	131,00	120,00	La Programmation atteint actuellement 66% des prévisions pour 2023.
Axe 3	O	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	La Programmation atteint actuellement 0% des prévisions pour 2023. Outre la mise en œuvre du projet concerné dans les prochains mois, l'AG rappelle l'adaptation de la valeur cible adaptée de cet indicateur (de 15km à 2,25km) dans le cadre de la modification (en cours) du PO.
Axe 3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	974 326,00	0,00	0,00	La Programmation atteint actuellement 12% des prévisions pour 2023.
Axe 3	F	3F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	18 463 493,82	16 875 788,88	13 527 745,03	
Axe 3	I	KIS5	Routes : longueur totale des routes reconstruites ou modernisées (pistes cyclables) (KIS 2018 du CO14)	%age d'obtention des permis nécessaires aux travaux	FEDER	Plus développées	50,00	50,00	50,00	50 % des permis ont été obtenus
Axe 3	I	KIS6	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics (KIS 2018 du CO32)	%age des permis nécessaires aux constr/rén. concernées	FEDER	Plus développées	89,00	75,00	50,00	100 % des permis ont été obtenus
Axe 4	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	735,68	0,00	0,00	La Programmation atteint actuellement 7% des prévisions pour 2023.
Axe 4	F	4F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	16 943 030,82	13 133 339,29	6 370 249,65	
Axe 4	I	KIS8	Indicateurs propres au développement urbain : bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS 2018 du CO39)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	100,00	82,00	64,00	100 % des permis ont été obtenus
Axe3b	O	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/year	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	Actuellement le projet ne peut pas être vu comme entièrement exécuté et donc la Programmation atteint 0% des prévisions pour 2023.
Axe3b	F	3bF	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	4 713 950,56	4 714 014,67	4 682 184,21	
Axe3b	I	KIS7	Environnement : capacités supplémentaires de recyclage des déchets (KIS 2018 du CO17)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	100,00	100,00	0,00	100 % des permis ont été obtenus

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	38,00	20,00	6,00	5,00	0,00
Axe 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	15,82	20,07	10,26	0,00	0,00
Axe 1	F	1F	Dépenses	Eur	FEDER	Plus développées	6 367 046,14	437 809,66	0,00		
Axe 2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	112,00	40,00	15,00	0,00	0,00
Axe 2	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00		
Axe 2	F	2F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	13 600 211,60	10 406 238,10	0,00		
Axe 2	I	KIS2	Indicateurs propres au développement urbain : Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS2018)	%age d'obtention des permis nécessaires (constru/rénov)	FEDER	Plus développées	33,00	0,00	0,00		
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	75,00	40,00	10,00	0,00	0,00
Axe 3	O	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe 3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe 3	F	3F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	13 151 482,36	1 071 134,07	0,00		
Axe 3	I	KIS5	Routes : longueur totale des routes reconstruites ou modernisées (pistes cyclables) (KIS 2018 du CO14)	%age d'obtention des permis nécessaires aux travaux	FEDER	Plus développées	50,00	50,00	0,00	0,00	0,00
Axe 3	I	KIS6	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics (KIS 2018 du CO32)	%age des permis nécessaires aux constr/rén. concernées	FEDER	Plus développées	60,00	50,00	0,00	0,00	0,00
Axe 4	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
Axe 4	F	4F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	5 763 071,06	341 519,83	0,00		
Axe 4	I	KIS8	Indicateurs propres au développement urbain : bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS 2018 du CO39)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	45,00	40,00	0,00	0,00	0,00
Axe3b	O	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/year	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe3b	F	3bF	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	4 727 097,21	0,00	0,00		
Axe3b	I	KIS7	Environnement : capacités supplémentaires de recyclage des déchets (KIS 2018 du CO17)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	40			150,00		
Axe 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	10			16,00		
Axe 1	F	1F	Dépenses	Eur	FEDER	Plus développées	5 800 498,34			34 536 332,00		
Axe 2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	150			500,00		
Axe 2	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0			14 600,00		
Axe 2	F	2F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	11 652 214,45			69 377 616,00		
Axe 2	I	KIS2	Indicateurs propres au développement urbain : Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS2018)	%age d'obtention des permis nécessaires (constr./rénov)	FEDER	Plus développées	30					
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	100			250,00		
Axe 3	O	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées	0			15,00		
Axe 3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	0			8 387 782,00		
Axe 3	F	3F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	7 326 945,20			43 624 840,00		
Axe 3	I	KIS5	Routes : longueur totale des routes reconstruites ou modernisées (pistes cyclables) (KIS 2018 du CO14)	%age d'obtention des permis nécessaires aux travaux	FEDER	Plus développées	30					
Axe 3	I	KIS6	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics (KIS 2018 du CO32)	%age des permis nécessaires aux constr./rén. concernées	FEDER	Plus développées	30					
Axe 4	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0			10 700,00		
Axe 4	F	4F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	4 884 629,69			29 083 224,00		
Axe 4	I	KIS8	Indicateurs propres au développement urbain : bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS 2018 du CO39)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	30					
Axe3b	O	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/year	FEDER	Plus développées	0			5 000,00		
Axe3b	F	3bF	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	1 221 157,42			7 270 806,00		
Axe3b	I	KIS7	Environnement : capacités supplémentaires de recyclage des déchets (KIS 2018 du CO17)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	30					

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
Axe 1	FEDER	Plus développées	Publiques	34 536 332,00	50,00%	39 243 597,72	113,63%	39 243 597,72	20 026 592,46	57,99%	11
Axe 2	FEDER	Plus développées	Publiques	69 377 616,00	50,00%	86 235 370,11	124,30%	86 235 370,11	39 413 882,71	56,81%	13
Axe 3	FEDER	Plus développées	Publiques	43 624 840,00	50,00%	46 867 106,96	107,43%	46 867 106,96	29 078 880,05	66,66%	20
Axe 4	FEDER	Plus développées	Publiques	29 083 224,00	50,00%	43 813 755,00	150,65%	43 813 755,00	26 873 793,15	92,40%	13
Axe3b	FEDER	Plus développées	Publiques	7 270 806,00	50,00%	17 553 373,61	241,42%	17 553 373,61	7 260 627,15	99,86%	9
React	FEDER		Publiques	5 875 398,00	100,00%	1 000 000,00	17,02%	1 000 000,00	0,00	0,00%	1
AT R	FEDER		Publiques	489 616,00	50,00%	489 616,00	100,00%	489 616,00	0,00	0,00%	1
Axe T	FEDER	Plus développées	Publiques	7 662 198,00	50,00%	7 662 198,00	100,00%	7 662 198,00	7 662 198,00	100,00%	1
Total	FEDER	Plus développées		191 555 016,00	50,00%	241 375 401,40	126,01%	241 375 401,40	130 315 973,52	68,03%	67
Total	FEDER REACT-EU			6 365 014,00	96,15%	1 489 616,00	23,40%	1 489 616,00	0,00	0,00%	2
Total général				197 920 030,00	51,48%	242 865 017,40	122,71%	242 865 017,40	130 315 973,52	65,84%	69

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
Axe 1	FEDER	Plus développées	059	01	01	02	01		24	BE1	1 673 535,00	1 673 535,00	1 662 860,75	1
Axe 1	FEDER	Plus développées	060	01	01	02	01		24	BE1	7 450 317,72	7 450 317,72	6 537 698,67	3
Axe 1	FEDER	Plus développées	061	01	01	02	01		24	BE1	4 184 420,00	4 184 420,00	3 837 832,88	2
Axe 1	FEDER	Plus développées	062	01	01	02	01		24	BE1	13 201 113,00	13 201 113,00	2 235 039,87	1
Axe 1	FEDER	Plus développées	064	01	01	02	01		24	BE1	6 657 031,00	6 657 031,00	3 611 333,86	2
Axe 1	FEDER	Plus développées	064	03	01	02	01		24	BE1	4 507 928,00	4 507 928,00	1 803 171,20	1
Axe 1	FEDER	Plus développées	065	01	01	02	01		24	BE1	1 569 253,00	1 569 253,00	338 655,23	1
Axe 2	FEDER	Plus développées	001	01	01	02	03		24	BE1	16 544 692,00	16 544 692,00	16 544 692,00	1
Axe 2	FEDER	Plus développées	066	01	01	02	03		24	BE1	6 931 167,93	6 931 167,93	4 105 140,25	3
Axe 2	FEDER	Plus développées	067	01	01	02	03		24	BE1	48 611 344,75	48 611 344,75	11 481 994,13	5
Axe 2	FEDER	Plus développées	073	01	01	02	03		24	BE1	4 993 879,43	4 993 879,43	3 931 587,56	2
Axe 2	FEDER	Plus développées	073	04	01	02	03		24	BE1	9 154 286,00	9 154 286,00	3 350 468,77	2
Axe 3	FEDER	Plus développées	013	01	01	02	04		24	BE1	28 641 088,45	28 641 088,45	16 885 388,71	15
Axe 3	FEDER	Plus développées	068	01	01	02	04		24	BE1	970 249,00	970 249,00	970 249,00	1
Axe 3	FEDER	Plus développées	069	01	01	02	04		24	BE1	8 319 998,93	8 319 998,93	6 508 605,30	2
Axe 3	FEDER	Plus développées	090	01	01	02	04		24	BE1	8 935 770,58	8 935 770,58	4 714 637,04	2
Axe3b	FEDER	Plus développées	017	01	01	02	06		24	BE1	3 797 916,00	3 797 916,00	601 051,19	1
Axe3b	FEDER	Plus développées	085	01	01	02	06		24	BE1	5 636 827,30	5 636 827,30	869 734,35	2
Axe3b	FEDER	Plus développées	089	01	01	02	06		24	BE1	8 118 630,31	8 118 630,31	5 789 841,61	6
Axe 4	FEDER	Plus développées	052	01	01	02	09		24	BE1	17 138 849,00	17 138 849,00	7 663 389,08	6
Axe 4	FEDER	Plus développées	053	01	01	02	09		24	BE1	7 440 000,00	7 440 000,00	4 418 940,54	1
Axe 4	FEDER	Plus développées	095	01	01	02	09		24	BE1	16 607 727,00	16 607 727,00	13 091 498,42	4
Axe 4	FEDER	Plus développées	097	01	01	02	09		24	BE1	2 627 179,00	2 627 179,00	1 699 965,11	2
React	FEDER		082	01	01	02	13		24	BE1	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1
Axe T	FEDER	Plus développées	121	01	01	02			24	BE1	6 561 652,00	6 561 652,00	6 561 652,00	1
Axe T	FEDER	Plus développées	122	01	01	02			24	BE1	600 298,00	600 298,00	600 298,00	1
Axe T	FEDER	Plus développées	123	01	01	02			24	BE1	500 248,00	500 248,00	500 248,00	1
AT R	FEDER		121	01	01	02			24	BE1	416 176,00	416 176,00	0,00	1
AT R	FEDER		122	01	01	02			24	BE1	36 720,00	36 720,00	0,00	1
AT R	FEDER		123	01	01	02			24	BE1	36 720,00	36 720,00	0,00	1

Non Validé

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Fin décembre 2021, la Direction FEDER a publié un nouveau marché public en deux lots en vue de l'attribution de deux marchés pour des missions d'évaluation d'impact du PO axe par axe. Les axes 1, 2 et 3 (OS 3.1) font l'objet d'un premier lot « secteur privé », tandis que les axes 3 (à l'exclusion de l'OS 3.1), 3bis et 4 font l'objet d'un deuxième lot « secteur public ».

Deux offres ont été soumises pour le lot 1 et une offre a été soumise pour le lot 2.

Les deux marchés ont finalement été attribué en septembre 2022 à :

- Technopolis France SARL pour le lot 1;
- KPMG Advisory SRL pour le lot 2.

Les missions ont concrètement commencé le 27/10/2022 pour Technopolis et le 14/10/2022 pour KPMG avec les réunions de démarrage visant à fixer le cadre général des deux études.

Le rapport de démarrage de Technopolis (Lot 1) a été soumis fin 2022 tandis que celui de KPMG a été soumis en janvier 2023. Ces rapports reprenaient essentiellement un état des lieux de la documentation, un référentiel d'évaluation, une méthodologie affinée ainsi qu'un planning ajusté.

Les missions sont toujours en cours au moment de rédiger ce rapport et nous ne disposons donc pas de « résultats » à proprement parler. Les rapports d'évaluation sont attendus pour le second semestre 2023.

Nous proposons cependant ci-dessous un récapitulatif des objectifs des deux missions:

1. Evaluation d'impact "secteur privé" (axe 1, 2 et OS 3.1 et REACT-EU) - Technopolis

Le périmètre de l'évaluation couvre l'ensemble des interventions qui directement ou indirectement auront un effet sur les entreprises, dont les PME, y compris celles du secteur social. L'évaluation vise ainsi finalement les acteurs du « secteur privé ». Pratiquement, il s'agira d'évaluer les axe 1 (renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation), axe 2 (renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses) et axe 3 (soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses) - OS 3.1 (renforcer la transition énergétique et environnementale des entreprises bruxelloises) et le récent axe ReactEU du Programme opérationnel 2014-2020.

Son référentiel d'évaluation se concentre sur la mesure de l'efficacité et de l'impact du PO FEDER.

Le consultant a déjà remis un rapport de démarrage et un rapport intermédiaire. La campagne d'entretiens et les études de cas sont actuellement en cours.

Un second rapport intermédiaire est attendu pour la fin juin 2023. Le rapport final est attendu pour septembre 2023 dans sa version provisoire et pour octobre 2023 dans sa version finale.

2. Evaluation d'impact "secteur public" - KPMG

Le lot 2 (secteur public) de cette évaluation se concentre sur les 3 derniers axes priorisant les aspects environnementaux et sociaux du programme, à savoir :

- Axe 3 : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas-carbone) ;
- Axe 3 bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources) ;
- Axe 4 : Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées.

La Région bruxelloise fait face à de nombreux défis énergétiques et environnementaux, auxquels le programme FEDER tente d'apporter un soutien, notamment en matière de transition vers une économie à faible émission de carbone. Les éléments de réponses aux questions d'évaluation permettront d'estimer les impacts du PO FEDER sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics, l'évolution de la mobilité douce à Bruxelles, et le développement et la promotion de quartiers urbains intégrés et remarquables.

Concernant cette dimension incorporée dans l'axe 3, il faut tenir compte qu'il existe d'autres stratégies structurantes en RBC et qu'il faudra parvenir à distinguer les effets propres au soutien FEDER des autres.

Concernant l'axe 3 bis, il s'agira d'analyser la manière dont le PO FEDER a apporté un soutien à l'amélioration de l'environnement urbain au travers d'actions d'assainissement de sols pollués et de friches urbaines, ou amélioré la qualité des espaces verts en ville. Il conviendra également d'évaluer les impacts du programme en termes de soutien à la collecte et à la valorisation des déchets.

Enfin pour l'axe 4, il s'agira d'évaluer les effets du PO FEDER quant aux actions soutenant la mise en place de dispositifs participatifs d'inclusion des populations, l'amélioration du taux de couverture d'accueil pour la petite enfance, ou encore le développement d'une offre sanitaire et sociale à destination des populations fragilisées. Il conviendra par conséquent d'analyser les mesures de promotion de l'inclusion sociale et de lutte contre toutes formes de discrimination.

Le consultant est actuellement en train d'analyser les données récoltées notamment à travers des entretiens et des focus group. Une note de constats est attendue dans le courant du mois de mai 2023 et le rapport

final est attendu pour le mois de juillet 2023.

Non Validé

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

Non validé

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Les retards et problèmes de délais liés à la pandémie ou à la disponibilité et la livraison de matériaux, matières premières et fournitures en raison notamment de l'invasion russe en Ukraine évoqués dans le rapport annuel 2021, ainsi que les problèmes d'explosion de prix (en moyenne 25 à 30% au-dessus des estimations initiales des architectes) ont continué de peser sur les agendas de mise en œuvre de plusieurs projets. L'impossibilité de finaliser les travaux dans les délais de Programmation 2014-2020 pourrait, dès lors, avoir des conséquences sur la performance du PO.

Dans ce contexte, l'autorité de gestion a maintenu un accompagnement renforcé des opérateurs concernés en examinant avec eux les moyens de répondre à cette problématique des délais et de mise en œuvre des projets d'infrastructure.

L'autorité de gestion a également veillé à réexaminer les performances du Programme à la lumière des cibles initiales. En considérant les observations des services de la Commission, elle a notamment pu justifier certaines révisions des ambitions à la lumière d'hypothèses de départ imprécises ou non valides, ou de l'évolution de la situation économique (et son impact sur la performance au niveau des indicateurs). La modification proposée n'a pas encore pu faire l'objet d'une validation formelle mais elle devrait permettre d'alléger le poids de la performance reposant sur certains axes. Selon cette modification (à valider), cette diminution de la performance pour certains indicateurs (en lien avec une diminution du volume budgétaire des axes concernés) sera en revanche compensée par le soutien apporté par le Programme aux réfugiés d'Ukraine (dans le cadre d'un nouvel axe CARE).

Afin d'assurer l'opérationnalité, à terme, des projets affectés par un retard conséquent (lié en particulier à ces éléments de contexte), l'autorité de gestion a par ailleurs examiné la possibilité de procéder à l'échelonnement de plusieurs projets (échelonnement dont l'autorité de gestion a validé le principe en avril 2023). Si ces projets limitent par là leur impact sur la performance du Programme, cette mesure permettra malgré tout de maintenir l'effet à long terme des investissements consentis.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Les remarques du rapport 2021 relatives aux difficultés pesant sur la performance, voire sur la réalisation dans les délais de Programmation, de certains projet sont maintenues. Une nouvelle version du PO a cependant été préparée, de façon à adapter la performance de certains axes, en tenant compte d'évolutions liées à la situation économique ou de corrections d'hypothèses erronées de départ (dans les valeurs cibles de certains indicateurs). Cette modification n'a pas encore pu être validée mais les échanges constructifs avec les services de la Commission permettent d'anticiper celle-ci. Sur base de ces adaptations et en tenant compte des difficultés identifiées au niveau de la mise en œuvre du PO, l'autorité de gestion estime que :

- l'axe 1 devrait parvenir à atteindre les cibles en termes d'entreprises et de chercheurs fixés par le cadre de performance. En ce qui concerne les entreprises, relevons que le rapport n'intègre pas encore toutes les réalisations liées à l'instrument financier concerné (les résultats pas encore contrôlés devraient pouvoir être rapportés prochainement et augmenter ainsi le résultat final) ;
- l'axe 2 pourrait se heurter à quelques difficultés au regard des ambitions initiales en termes d'espaces mis à disposition des entreprises. Compte tenu de l'échelonnement du projet Mediapark et des retards enregistrés par les projets d'infrastructures, l'autorité de gestion espère cependant que la valeur proposée pour révision (dans le cadre de la modification soumise aux services de la Commission) pourra être atteinte d'ici la fin de l'année. S'agissant du nombre de PME aidées, l'autorité de gestion a intégré une partie des entreprises soutenues par les instruments financiers. D'autres suivront à terme, après vérification et validation par l'autorité de gestion. En considérant les entreprises encore intégrables à ces données, la Programmation devrait se rapprocher de la cible adaptée (selon la modification soumise aux services de la Commission) ;
- l'axe 3 pourrait rencontrer quelques difficultés à atteindre certaines des cibles telles que modifiées mais le Programme devrait globalement rester dans une zone acceptable de performance : comme l'identifie la section 3, l'absence de résultats valorisables en termes de kWh pour l'OS3.3. sera en partie compensée par de meilleurs résultats qu'escomptés au niveau de l'OS3.2. Relevons que si les résultats mesurables via les certificats énergétiques (qui nécessitent un recul pour le calcul) pourraient parvenir au-delà de l'horizon 2023, ils totaliseront en revanche à terme une performance largement plus élevée que celle attendue selon la valeur-cible définie. En ce qui concerne l'indicateur lié à la mobilité durable, la valeur révisée (en considérant une hypothèse de valeur initiale erronée) devrait en revanche être atteinte ;
- l'axe 3bis risque en revanche de se heurter à une difficulté par rapport à la date-butoir du 31 décembre 2023 : la performance de cet axe est en effet directement liée à un unique projet (parc à conteneurs). Suite à des contacts avec l'opérateur en charge de la mise en œuvre, il apparaît que la réception liée à cet investissement pourrait n'être réalisée qu'en mars 2024 et l'atteinte de l'objectif pour la date-butoir du 31 décembre 2023 être ainsi remise en cause ;
- l'axe 4 ne devrait rencontrer aucune difficulté en termes de performance, grâce notamment à un volume de cofinancement additionnels favorisant des résultats plus importants.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

Non Validé

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 830 857,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 mai 2017
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Outil de microcrédits
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Belgique, Bruxelles
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques	

conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Brusoc
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Belgique, Bruxelles
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre	Choix conformément aux règles de la

l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	23 mai 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	4 554 057,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 830 857,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 830 857,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	1 647 771,30
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	823 885,65
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	823 885,65
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	823 885,65
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	823 885,65
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE)	

n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Open Up
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	494 400,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	247 200,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	494 400,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	247 200,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	247 200,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	247 200,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	28
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	28
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	28
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	3
29.2.1. dont micro-entreprises	3
29.3. dont particuliers/personnes physiques	25
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	

38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	45 500,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	45 500,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,18
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	

37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	2 723 200,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	140,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	23,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	280,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	28,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	Bx1 - Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	250,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	140,00

41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
---	------

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 253 964,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 mai 2017
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Outil de prise de capital pour entreprises innovantes en early-stage
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Belgique, Bruxelles
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	

8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Oui
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Brustart
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Belgique, Bruxelles
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme	

mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	23 mai 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	6 085 703,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 253 964,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 253 964,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 704 756,80
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 352 378,40
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 352 378,40
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 352 378,40
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 352 378,40
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46,	

paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Bruseed
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Autre forme de soutien combinée avec le produit financier
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	1 550 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	775 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	775 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	775 000,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	7
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	7
29.2.1. dont micro-entreprises	7
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à	

l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	3 831 739,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	35,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	3,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	10,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	3,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise

41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	25,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	5,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 746 286,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 mai 2017
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Outil de prêts avantageux à destination des entreprises de l'économie sociale, d'insertion ou coopérative
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Belgique, Bruxelles
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes	Non

relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments	Organisme de droit public ou de droit privé

financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Brusoc
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Belgique, Bruxelles
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	23 mai 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	6 591 086,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 746 286,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 746 286,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 526 583,12
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 263 291,56
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 263 291,56
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 263 291,56
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 263 291,56
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à	

l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Rise Up
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 558 500,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	779 250,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	1 558 500,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	779 250,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	779 250,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	779 250,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	35
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	35
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	35
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	35

29.2.1. dont micro-entreprises	35
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	19 500,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	19 500,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,03
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	

36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	3 844 800,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	220,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	43,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	110,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la	0,00

valeur cible de l'indicateur de réalisation	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	Bx1 - Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	250,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	110,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	28,00

Non validé

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Non validé

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Non Validé

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

Non Validé

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Non Validé

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

Non Validé

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	AT R - Assistance technique React-EU
Axe prioritaire	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbone)
Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Axe prioritaire	Axe T - Axe Assistance technique
Axe prioritaire	Axe3b - Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)
Axe prioritaire	React - Soutien à l'activité économique dans le contexte de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du

programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
Axe 1	784 626,50	4,54%
Axe 3	20 937 553,80	95,99%
Axe3b	1 127 365,46	31,01%
Total	22 849 545,76	22,42%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

Non valide

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Non Validé

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

Non validé

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

Non Validé

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Non validé

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- ☐ Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- ☐ Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- ☐ Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- ☐ Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- ☐ Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

--

Non validé

Non validé

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

Non validé

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

Non validé

Non Validé

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------

Non validé

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre n'a pas pu être validée. Veuillez rectifier les erreurs.
Erreur	2.94.1	Les colonnes de données annuelles du tableau 3A pour les indicateurs de réalisation doivent être renseignées jusqu'à l'année de référence: [Axe3b.6e.ERDFF.CO38, Axe3b.6a.ERDFF.CO17, Axe3b.6e.ERDFF.CO22, Axe3b.6e.ERDFS.CO38, Axe3b.6e.ERDFS.CO22, Axe3b.6a.ERDFS.CO17].
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (AT R) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (Axe 1) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (Axe 2) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (Axe 3) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (Axe 4) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (Axe T) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (Axe3b) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (React) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.102	Le tableau 9 doit contenir un enregistrement pour chaque axe prioritaire (AT R) référençant le FEDER et/ou le Fonds de cohésion (= 1 enregistrement par AP).
Erreur	2.102	Le tableau 9 doit contenir un enregistrement pour chaque axe prioritaire (Axe 1) référençant le FEDER et/ou le Fonds de cohésion (= 1 enregistrement par AP).
Erreur	2.102	Le tableau 9 doit contenir un enregistrement pour chaque axe prioritaire (Axe 2) référençant le FEDER et/ou le Fonds de cohésion (= 1 enregistrement par AP).
Erreur	2.102	Le tableau 9 doit contenir un enregistrement pour chaque axe prioritaire (Axe 3) référençant le FEDER et/ou le Fonds de cohésion (= 1 enregistrement par AP).
Erreur	2.102	Le tableau 9 doit contenir un enregistrement pour chaque axe prioritaire (Axe 4) référençant le FEDER et/ou le Fonds de cohésion (= 1 enregistrement par AP).
Erreur	2.102	Le tableau 9 doit contenir un enregistrement pour chaque axe prioritaire (Axe T) référençant le FEDER et/ou le Fonds de cohésion (= 1 enregistrement par AP).
Erreur	2.102	Le tableau 9 doit contenir un enregistrement pour chaque axe prioritaire (Axe3b) référençant le FEDER et/ou le Fonds de cohésion (= 1 enregistrement par AP).
Erreur	2.102	Le tableau 9 doit contenir un enregistrement pour chaque axe prioritaire (React) référençant le FEDER et/ou le Fonds de cohésion (= 1 enregistrement par AP).
Erreur	2.176	Un résumé à l'intention des citoyens (IR.CIT) devrait être chargé dans la version de travail 0.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS2.1, indicateur: OS2.1, catégorie de région: M, année: 2014 (150 767,00 < 151 286,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: OS2.2, indicateur: Bx6, catégorie de région: M, année: 2014 (12 475,00 < 12 633,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe3b, priorité d'investissement: 6a, objectif spécifique: 3.5., indicateur: OS3.5, catégorie de région: M, année: 2016 (36,88 < 39,80). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe3b, priorité d'investissement: 6a, objectif spécifique: 3.5., indicateur: OS3.5, catégorie de région: M, année: 2020 (39,69 < 39,80). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe3b, priorité d'investissement: 6e, objectif spécifique: 3.4, indicateur: 3.4pl, catégorie de région: M, année: 2014 (44,06 < 44,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: React, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: R02, indicateur: REU04, catégorie de région: , année: 2021 (0,00 < 13,90). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS1.1, indicateur: OS1.1, catégorie de région: M, année: 2017 (2,04 > 1,92). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS1.1, indicateur: OS1.1, catégorie de région: M, année: 2018 (2,25 > 1,92). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS1.1, indicateur: OS1.1, catégorie de région: M, année: 2019 (2,32 > 1,92). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS2.1, indicateur: OS2.1, catégorie de région: M, année: 2018

[illegible]

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 634,29 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, indicateur: Bx5, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 702,86 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, indicateur: Bx5, catégorie de région: M, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 742,86 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, indicateur: Bx5, catégorie de région: M, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.56	Dans le tableau 3B, la somme de CO02, CO03, CO04 et CO05 est inférieure au nombre d'entreprises bénéficiaires d'un soutien (CO01) (356 < 559).
Avertissement	2.83.1	Dans les instruments financiers, pour Fonds spécifique/Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, l'élément 38.3.1 doit être >= à l'élément 25.2: instrument financier «Outil de microcrédits», produit financier «Open Up» - 45 500,00 < 247 200,00.
Avertissement	2.83.1	Dans les instruments financiers, pour Fonds spécifique/Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, l'élément 38.3.1 doit être >= à l'élément 25.2: instrument financier «Outil de prêts avantageux à destination des entreprises de l'économie sociale, d'insertion ou coopérative», produit financier «Rise Up» - 19 500,00 < 779 250,00.
Avertissement	2.163	L'élément 39.1 ne doit pas être nul. Instrument financier: Outil de microcrédits, produit: Open Up.
Avertissement	2.163	L'élément 39.1 ne doit pas être nul. Instrument financier: Outil de prêts avantageux à destination des entreprises de l'économie sociale, d'insertion ou coopérative, produit: Rise Up.